



## RAPPORT DE PRESENTATION DU BUDGET PRIMITIF 2017

### Préambule

En l'absence de rapport l'orientation budgétaire, non obligatoire l'année de la création d'un EPCI (CE, n°157092, 12 juillet 1995, Commune de Fonteray-le-Fleury), il est nécessaire d'exposer les principaux éléments de contexte économique et financier qui caractérisent l'élaboration du premier budget primitif de l'EPN.

**Le contexte macro-économique** se caractérise en 2017 par une poursuite modérée de la reprise de la croissance amorcée dans la zone euro en 2016. Tirant avantage de la faiblesse de l'Euro, de la poursuite d'une politique accommodante d'accès au crédit et de politiques budgétaires neutres, la zone euro pourrait atteindre une croissance de 1,2 % (contre 1,6 % en 2016). On note cependant une remontée progressive de l'inflation qui pourrait atteindre + 1,7 % en moyenne en 2017 contre + 0,2 % en 2016 ce qui pourrait affecter le pouvoir d'achat des ménages. La France bénéficiera de ce contexte et table sur une croissance de 1 % en 2017. Mais elle connaîtra également une reprise de l'inflation estimée à + 1,2 %.

Cependant, l'actualité internationale marquée notamment par le « Brexit » et l'élection de Donald Trump aux Etats-Unis, mais également nationale avec les prochaines élections présidentielles et législatives constituent des facteurs d'incertitude importants pour les acteurs économiques.

Dans ce cadre, **le projet de loi de finance pour 2017 (PLF 2017)** demeure optimiste en tablant sur une croissance de 1,5 %.

L'objectif d'évolution de la dépense publique locale institué par la loi de programmation des finances publiques 2014-2019 est fixé en 2017 à - 2,1 % pour l'évolution des budgets des EPCI à fiscalité propre dont - 1,3 % pour l'évolution des dépenses de fonctionnement.

Plus précisément, la loi de finances pour 2017 se décline en trois axes :

- Poursuite de la baisse des dotations : le montant global de dotation globale de fonctionnement est de nouveau diminué pour atteindre 30,8 milliards en 2017 soit une diminution de 7,1 % par rapport à la LFI 2016 et une baisse cumulée depuis 2014 s'établissant à 11,5 milliards d'euros. Ainsi, en 2017, les intercommunalités verront leurs dotations baisser de 310 millions d'euros.  
Par ailleurs, la réforme de la DGF, initialement prévue pour le 01/01/2017 est repoussée à une échéance non précisée.
- Re conduite du soutien à l'investissement local à hauteur de 1,2 milliards d'euros pour 2017 (FSIL).
- Renforcement de la péréquation avec une progression et des adaptations techniques pour compenser les pertes de ressources des collectivités les plus fragilisées en attendant la réforme globale reportée. Pour la péréquation verticale, cela concerne, notamment, la DSU (Dotation de Solidarité Urbaine) en augmentation de 180 millions d'euros qui est réformée pour recentrer le nombre de communes en visant une meilleure répartition de sa progression. Le Fonds de Péréquation des Ressources Intercommunales et Communales (FPIC) est maintenu à l'identique de 2016 soit 1 milliard d'euros. A compter de 2018, les ressources du fonds seront fixées à 2 % des recettes fiscales des communes et de leur groupement (environ 1,2 milliards d'euros). Il s'agit de tenir compte des évolutions de la carte intercommunale qui auront des incidences sur les attributions et contributions au titre du FPIC.

Deux autres mesures de la loi de finances 2017 intéressent les intercommunalités :

- En matière de fiscalité, le taux forfaitaire de revalorisation des bases locatives sera de 0,4% en 2017 contre 1% en 2016 et 0,9% en 2015. Ce taux correspond au taux d'inflation constaté sur les 12 derniers mois précédant l'adoption de la LOLF et non plus au taux prévisionnel d'inflation.
- Enfin la loi de finances 2017 prévoit un assouplissement des modalités de détermination et de révision des attributions de compensation versées par les EPCI à fiscalité professionnelle unique à leurs communes membres, notamment en cas d'évolution de périmètre. La Commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT) dispose désormais de 9 mois au lieu de 12 pour se prononcer sur l'évolution des charges transférées et transmettre son rapport. Les conseils municipaux auront alors 3 mois pour se prononcer sur ce rapport à compter de sa transmission.  
Par ailleurs, en cas de fusion, il sera possible de déroger pendant les 2 premières années (et non seulement la première) à la reprise des AC existantes à hauteur de plus ou moins 30% maximum.

**Le premier budget de l'EPN** est l'agrégation des budgets de l'ex GEA (budget principal, 18 budgets annexes) et des budgets de l'ex CCPN (budget principal, 3 budgets annexes). Il intègre également les charges afférentes aux compétences transférées de la ville d'Evreux et de l'ex CCPN (piscines, musées, hippodrome). Il a été élaboré dans le souci d'une maîtrise forte des dépenses de fonctionnement afin de permettre une diminution de la pression fiscale tout en maintenant l'investissement nécessaire au développement du territoire.

Le budget de l'EPN est constitué :

- d'un budget principal dans lequel sont inscrites les dépenses et recettes des compétences relevant des services publics administratifs, tels que la gestion des déchets, la voirie, l'urbanisme, le tourisme, l'enseignement supérieur, l'action économique... Ce budget principal porte également la plupart des charges d'administration générale : la masse salariale des services dits « fonctionnels » (comme les ressources humaines, les finances, l'informatique, ...), les moyens administratifs (locaux, informatique, téléphonie, assurances...). Suite aux transferts de compétences de la Ville d'Evreux il comporte également les inscriptions budgétaires en dépenses et en recettes des deux piscines, de l'hippodrome et des deux musées du territoire de l'EPN,
- de cinq budgets annexes de services publics industriels et commerciaux (SPIC) : l'eau, l'assainissement collectif ex-GEA, l'assainissement collectif ex-CCPN, le SPANC (service public de l'assainissement non collectif) ex-GEA et le SPANC ex-CCPN. Deux budgets subsistent pour le SPANC et l'assainissement du fait de taux de TVA et de tarifs différents. Un travail d'harmonisation des taux et des tarifs est engagé. Ces cinq SPIC doivent être financés par leurs propres ressources, c'est-à-dire les ventes d'eau et de services, les redevances perçues sur les usagers, et les subventions affectées. Ils ne peuvent pas être subventionnés par le budget principal. Ils reversent au budget principal une quote-part de frais généraux au titre des locaux et moyens administratifs qu'ils utilisent, et du travail des services fonctionnels réalisé à leur bénéfice (gestion des ressources humaines, des finances et de la comptabilité, des marchés publics...). Ils se voient également facturer les services que leur rend le garage communautaire,
- du budget annexe « mobilités durables », dont la principale ressource est le versement transport dû par les employeurs. Ce budget annexe est susceptible de percevoir des participations du budget principal,

- du budget annexe de la pépinière scientifique, qui isole les dépenses et recettes relatives à ce bâtiment localisé sur la commune de Miserey. Ce budget annexe est également susceptible d'être équilibré par une participation du budget principal,
- du budget annexe Economie, qui isole les dépenses et recettes relatives à l'activité Economique de l'ex-CCPN. Ce budget annexe est également susceptible d'être équilibré par une participation du budget principal,
- de douze budgets annexes retraçant les opérations d'aménagement de zones d'activité ou d'habitat. Ces budgets font l'objet de modalités de suivi comptable particulières réglementairement fixées. Ils doivent être clôturés lorsque les opérations d'aménagement sont achevées ou abandonnées après étude.

**Les taux de fiscalité retenus pour ce premier budget de l'EPN sont les suivants :**

DESIGNATION DE LA TAXE	TAUX DEFINITIVEMENT VOTE
Taxe sur le Foncier bâti	2,98 %
Taxe sur le Foncier non bâti	7,39 %
Taxe d'Habitation	8,82 %
Cotisation Foncière des Entreprises	24,85 %

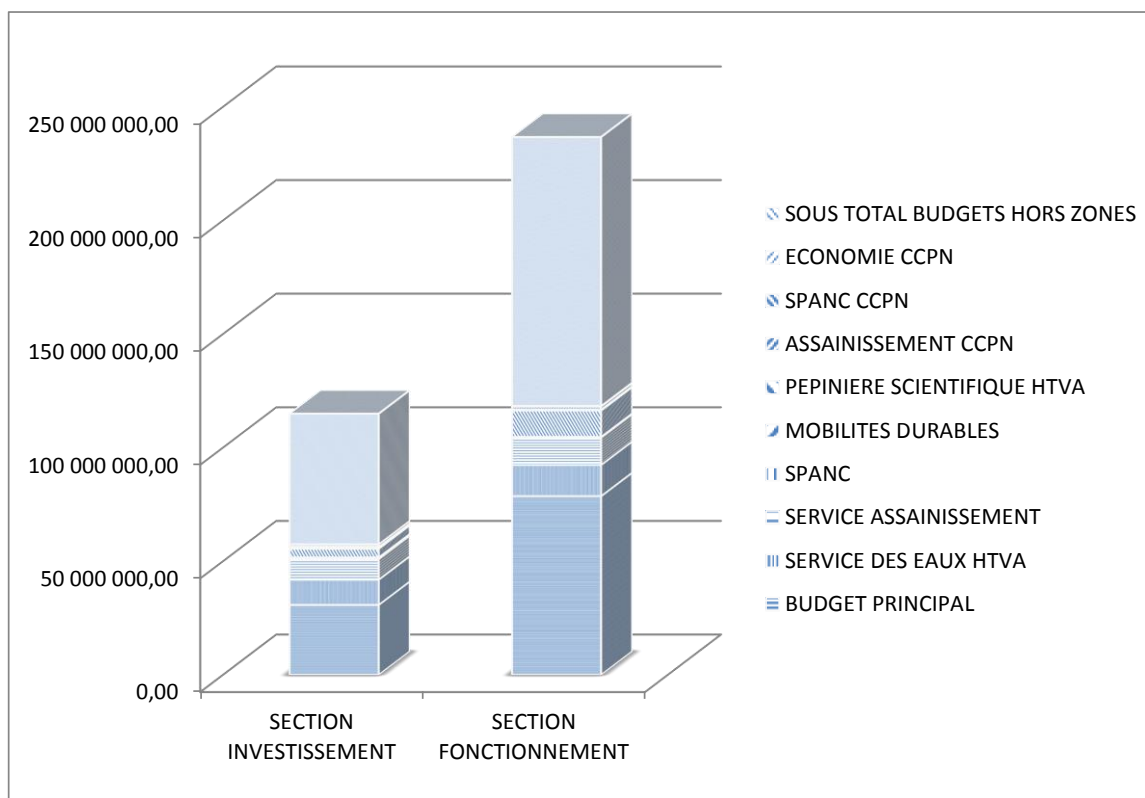
- **Concernant la cotisation foncière des entreprises**, il est proposé un taux de 24,85 % et un lissage d'une durée de 4 ans
- **Concernant la taxe d'habitation**, il est proposé un taux de 8,82 % et de ne retenir aucun abattement hors abattements obligatoires
- **Concernant la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères**, il est proposé un taux de 12,15 % pour les communes constituant l'ex-GEA et 20,76% pour les communes constituant l'ex-CCPN et de geler pendant 5 ans ces deux taux, appliqués sur les anciens territoires de la CCPN et du GEA

DESIGNATION DE LA TAXE	TAUX DEFINITIVEMENT VOTE
Taxe des Ordures Ménagères (ex-GEA)	12,15 %
Taxe des Ordures Ménagères (ex-CCPN)	20,76 %

Ces taux proposés imposent une baisse conséquente des recettes d'un million cent cinquante mille euros.

Hors zones d'activités, le budget consolidé (c'est-à-dire la somme du budget principal et des différents budgets annexes) s'élève à 57 465 152 euros en investissement et 118 347 618 euros en fonctionnement.

En euros	SECTION INVESTISSEMENT	SECTION FONCTIONNEMENT	TOTAL
BUDGET PRINCIPAL	30 779 372,00	78 664 766,00	109 444 138,00
SERVICE DES EAUX HTVA	11 089 110,00	13 707 340,00	24 796 450,00
SERVICE ASSAINISSEMENT	9 179 820,00	12 156 150,00	21 335 970,00
SPANC	657 170,00	227 580,00	884 750,00
MOBILITES DURABLES	3 768 246,00	11 547 561,00	15 315 807,00
PEPINIERE SCIENTIFIQUE HTVA	277 128,00	499 179,00	776 307,00
SERVICE ASSAINISSEMENT CCPN	556 004,00	1 256 767,00	1 812 771,00
SPANC CCPN	19 593,00	116 030,00	135 623,00
ECONOMIE CCPN	1 138 709,00	172 245,00	1 310 954,00
<b>SOUS TOTAL BUDGETS HORS ZONES</b>	<b>57 465 152,00</b>	<b>118 347 618,00</b>	<b>175 812 770,00</b>



# 1 Budget Principal

## 1.1 L'équilibre général

L'équilibre général du budget principal s'établit de la façon suivante (en €):

Dépenses réelles d'investissement	23 130 184
Recettes réelles d'investissement (principalement subventions)	1 168 342
Fonds de compensation de la TVA (FCTVA)	2 250 636
besoin de financement des investissements	19 711 206
remboursement du capital de la dette	3 668 504
<b>total besoin de financement de la section d'investissement</b>	<b>23 379 710</b>

Ce besoin de financement de la section d'investissement est couvert, d'une part par l'autofinancement dégagé par la section de fonctionnement, d'autre part par l'emprunt, selon la répartition suivante :

Recettes réelles de fonctionnement	77 684 082
Dépenses réelles de fonctionnement	73 516 916
Autofinancement brut	4 167 166
nouveaux emprunts nécessaires à l'équilibre	19 212 544

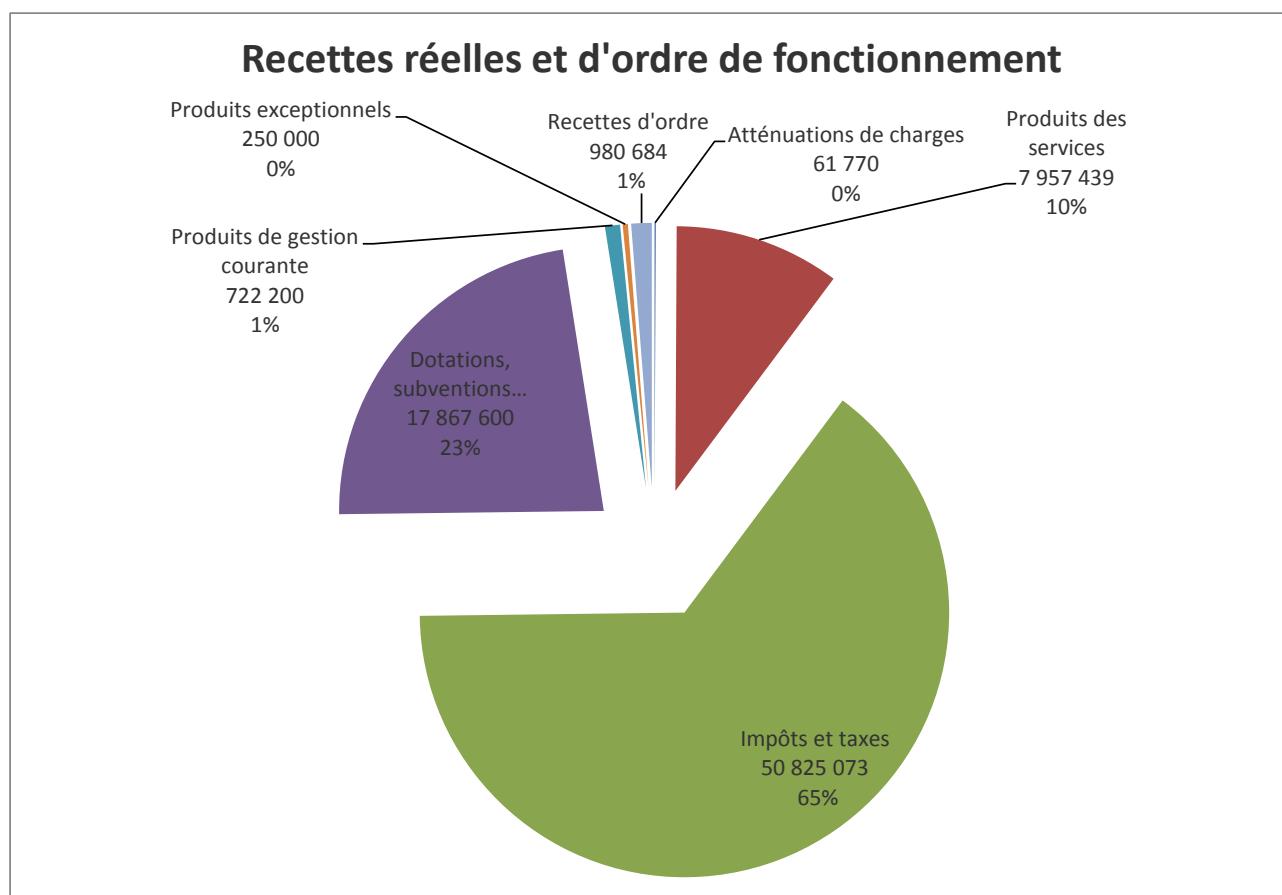
### Décomposition de l'autofinancement

dotation nette aux amortissements	3 783 573
virement complémentaire	383 593

## 1.2 La section de fonctionnement

### 1.2.1 Les recettes de fonctionnement

Elles se répartissent de la façon suivante :



L'ensemble des recettes au titre des « Impôts et taxes » et des « Dotations et subventions » représente 68 692 673 € soit 88,42 % des recettes réelles de fonctionnement.

73 IMPOTS ET TAXES (en €)		
7318	AUTRES IMPOTS LOCAUX OU ASSIMILES	6 631
73211	FISCALITE REVERSEE ATTRIBUTION DE COMPENSATION	515 097
7331	TAXE D'ENLEVEMENT DES ORDURES MENAGERES	13 196 305
73111	CONTRIBUTIONS DIRECTES	22 623 000
7323	RVST FISCALITE FNGIR	5 988 853
7325	FONDS DE PEREQUATION RESSOURCES INTERCOMMUNAL	1 138 088
73112	CVAE	5 524 131
73113	TASCOM	1 535 477
73114	IFER	297 491
<b>TOTAL CHAPITRE 73</b>		<b>50 825 073</b>

74 DOTATIONS, SUBVENTIONS...		
7478	AUTRES ORGANISMES	5 120
74126	DOTATION DE COMPENSATION DES GROUPTS DE COMMUNES	11 088 836
74124	DOTATION D'INTERCOMMUNALITE	1 724 235
748313	DOTATION COMPENSATION REFORME TP	3 148 989
748314	DOTATION UNIQUE DES COMPENSATIONS SPECIFIQUES A TP	70 713
74833	ALLOCATIONS COMPENSATRICES DE FISCALITE	30 000
74834	ALLOCATIONS COMPENSATRICES DE FISCALITE	37 162
74835	ALLOCATIONS COMPENSATRICES DE FISCALITE	513 000
74	AUTRES DOTATIONS	1 249 545
<b>TOTAL CHAPITRE 74</b>		<b>17 867 600</b>

A noter que les reversements d'attribution de compensation par les communes dont l'Attribution de Compensation (AC) est négative, est à hauteur de 515 097 € (ce montant provisoire sera revu si nécessaire par la CLECT).

Ci-dessous le détail des contributions directes (nature 73111) :

<b>En euros</b>	<b>BP 2017</b>
CFE (Cotisation foncière des entreprises)	8 940 479
TH (Taxe d'habitation)	10 423 638
TFB (Taxe sur le foncier bâti)	3 086 065
TFNB (Taxe sur le foncier non bâti)	172 818
<b>TOTAL CONTRIBUTIONS DIRECTES</b>	<b>22 623 000</b>

L'évolution des bases fiscales repose sur la revalorisation forfaitaire de +0,4 % décidée par la Loi de finances. Un taux de revalorisation plus important a été appliqué sur la TH (+1,2 %) et sur le FB (1,3 %) du fait de la dynamique des bases propre au nouvel EPCI.

Pour mémoire, le fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC) est alimenté par un prélèvement sur les ressources des ensembles intercommunaux et des communes isolées dont le potentiel financier agrégé par habitant (PFIA) est supérieur à 90 % du PFIA moyen national. La contribution 2017 est estimée à 167 486 €.

Le produit du fonds est reversé aux ensembles intercommunaux et communes isolées classées en fonction d'un indice synthétique tenant compte de leur potentiel financier agrégé, du revenu moyen par habitant et de leur effort fiscal (à 1,1640 en 2017).

Un ensemble intercommunal peut être à la fois contributeur et bénéficiaire du fonds et c'est le cas de l'EPN. On regarde alors leur situation « nette » issue du solde entre prélèvement et reversement (970 602 € de solde net 2017 pour 1 138 088 € de reversement à l'EPN).

Les autres recettes réelles s'élèvent à 8 991 409 € et se déclinent de la façon suivante :

- Le Chapitre 70 « Produits des services » se décompose ainsi (en €) :

Gestionnaire	Libellé	Montant
TOUR	A CARACTERE DE LOISIRS	9 000,00
MUSEE	REDEVANCES ET DROITS DES SERVICES A CARAC. CULTURE	22 400,00
PISCINES	A CARACTERE SPORTIF	300 000,00
ENFANCE	REDEVANCES ET DROITS DES SERVICES A CARACT. SOCIAL	64 560,00
CCPN	AUTRES PRESTATIONS DE SERVICE	10 000,00
PROPRETE	AUTRES PRESTAT° DE SERVICE (CONVENT° VILLE EVREUX)	420 000,00
ENVI	REFACTURATION GARAGE BUDGETS ANNEXES	300 000,00
ENVI	REDEVANCE SPECIALE ENLEVEMENT OM	545 000,00
FINANCE	REFACTURATION MUTUALISATION	75 000,00
FINANCE	REFACTURATION BUD ANNEXES FRAIS DE GESTION	200 000,00
ENVI	REVENTE COMPOSTEURS AUX PARTICULIERS	16 000,00
FINANCE	REFACTURATION FONCTIONNEMENT VILLE EVREUX	13 300,00
EMPL	REMBOURSEMENT DE CHARGES	9 000,00
ENVI	RED PR ENLEVEMENTS DECHETS INDUSTRIELS ET COMM	120 000,00
ENVI	REFACTURATION GARAGE MUTUALISE (VILLE)	360 000,00
RHUMAINE	PERSONNEL AFFECTE PAR LA COMMUNE MEMBRE	5 121 345,00
CCPN	AUTRES VENTES DE PRODUITS FINIS	10 050,00
ENFANCE	REDEVANCES ET DROITS DES SERVICES A CARACT. SOCIAL	361 784,00
<b>TOTAL</b>		<b>7 957 439,00</b>

- Le chapitre 013 « Atténuations de charges » s'élève à 61 770 € pour le remboursement d'indemnités journalières.
- Le chapitre 77 « Produits exceptionnels » prévoit 250 000 € de recettes exceptionnelles au titre du fonds d'amorçage versé par les communes dans le cadre de la mise en place des temps d'activité périscolaires (TAP).
- Le chapitre 75 « Produits de gestion courante » s'élève à 722 200 €. 719 700 € de produits divers de gestion courante du service Enfance et 2 500 € de revenus des immeubles pour l'hippodrome.



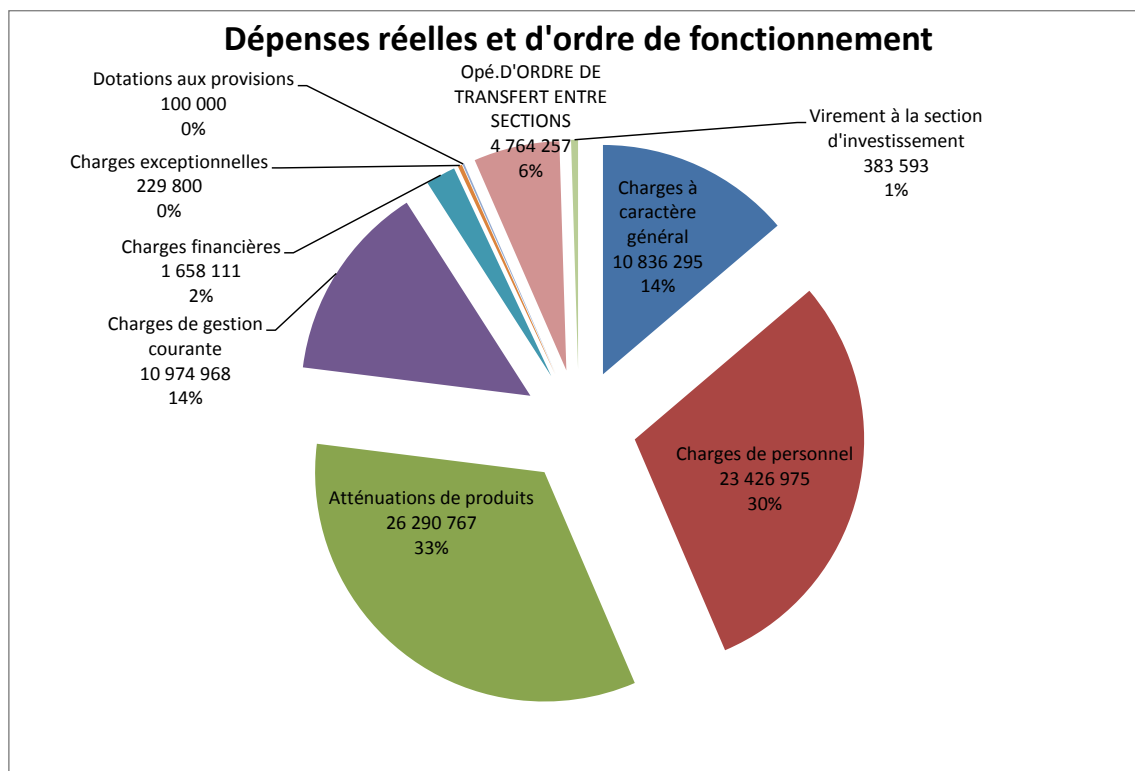
- Le chapitre 74 « Dotations, Subventions » s'élève à 17 867 600 € et se compose principalement de dotations de compensations (cf supra). Les autres dotations sont notamment constituées de :

<b>SECTEUR ADOS - SERVICE ENFANCE</b>	
Subvention Région	500 €
Subvention Département	500 €
Subvention autres organismes	200 €
<b>MISSION AGRICOLE</b>	
Subvention autres organismes	25 000 €
<b>SECTEUR ALSH - SERVICE ENFANCE</b>	
Subvention Région	600 €
Subvention Département	600 €
Subvention autres organismes	5 500 €
<b>SECTEUR SEJOUR-SERVICE ENFANCE</b>	
Subvention Région	600 €
Subvention autres organismes	500 €
<b>COMMUNICATION</b>	
Subvention Région	4 000 €
Subvention Département	11 500 €
Subvention Communes membres	2 500 €
Subvention autres organismes	4 150 €
<b>CONTRAT DE VILLE</b>	
Subvention Etat	42 500 €
<b>DECHETS</b>	
Subvention groupement de collectivités	28 000 €
Subvention SETOM	40 000 €
<b>DEVELOPPEMENT DURABLE</b>	
Subvention communes	7 200 €
Subvention ADEME	30 000 €
<b>EMPLOI</b>	
Subvention autres organismes	126 550 €
<b>ENTREPRISE EMPLOI</b>	
Subvention autres organismes	9 750 €
<b>MUSEE</b>	
Subvention Etat	40 000 €
Subvention Département	68 410 €
<b>NUMERIQUE</b>	
Subvention Région	14 400 €
<b>ORU (OPERATION DE RENOUVELLEMENT URBAIN)</b>	
Subvention ANRU	15 000 €
<b>PLIE (PLAN LOCAL PLURIANNUEL POUR L'INSERTION ET L'EMPLOI)</b>	
Subvention Département	70 000 €
Subvention FSE	228 970 €
<b>PREVENTION DE LA DELINQUANCE</b>	
Subvention autres organismes	500 €
<b>EAUX PLUVIALES</b>	
Subvention autres organismes	20 000 €
<b>PST (Projet social de territoire)</b>	
Subvention autres organismes	200 €
<b>FINANCES</b>	
Subvention autres organismes	5 120 €
<b>TOURISME</b>	
Subvention autres organismes	2 000 €
<b>VOIRIE</b>	
Subvention Communes membres	5 000 €

Les recettes d'ordre s'élèvent à 980 684 €. 460 000 € ont été inscrits au titre des travaux en régie et 520 684 € au titre des subventions transférables.

### 1.2.2 Les dépenses de fonctionnement

Elles se répartissent de la façon suivante :



Les reversements aux communes sont les attributions de compensation versées ainsi que les dotations de solidarité communautaire. L'attribution de compensation (22 893 421 €) constitue pour l'EPN une dépense obligatoire et a pour objectif d'assurer la neutralité budgétaire lors du passage à la taxe professionnelle unique et des transferts de compétences, à la fois pour l'EPCI et pour ses communes membres. Il s'agit pour chaque commune du montant de taxe professionnelle qu'elle percevait l'année précédant son adhésion à la communauté d'agglomération, dont est déduit le montant des charges qu'elle assumait et qui ont été transférées à la communauté d'agglomération. Ces montants tant en dépense qu'en recette seront revus par la CLECT dans le cadre des transferts de charges.

C'est, en effet, la commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT) qui est chargée d'établir le montant de l'attribution et dispose d'un an à compter de l'application de la TPU pour rendre son rapport définitif. Le montant de 22 893 421 € inscrit au budget correspond au montant des AC provisoires délibérées le 07 février 2017.

Concernant, le versement d'une dotation de solidarité communautaire, le GEA avait défini les critères d'attribution de cette dotation dont le montant était et reste fixe (3 229 860 €) et dont la répartition entre les communes dépend de la population, du nombre de logements sociaux dans la commune et du nombre d'enfants âgés de moins de 14 ans. Cette dotation de solidarité sera également revue dans le cadre du travail sur les transferts de charges.

Pour compléter ce chapitre 014 «Atténuations de produits », 167 486 € ont été inscrits pour le reversement au FPIC (Fonds de péréquation intercommunal).

Le chapitre 011, charges à caractère général, s'élève à 10 836 295 €. La baisse des dotations régulière de l'Etat oblige à réduire d'année en année les charges de fonctionnement. Ce budget a été construit dans un souci de maîtrise des charges à caractère général et de personnel. En voici quelques exemples :

- l'usage des fournitures du garage et l'entretien des véhicules qui fait l'objet d'une gestion rationalisée et concertée,
- le service voirie,
- le service juridique privilégie la réalisation des études en interne,
- la production de publications en interne par le service reprographie est privilégiée, notamment pour les documents en couleur,
- les copies en couleur ont été limitées au strict minimum,
- l'usage des véhicules a été rationalisé par leur regroupement au sein d'un pool de véhicules géré de façon automatisé.

Cette démarche est générale ; elle se poursuit dans l'ensemble des services et elle sera amplifiée.

Le chapitre 012, charges de personnel, s'élève à 23 426 975 €.

Le budget de personnel 2017 d'Evreux Porte de Normandie est un budget de transition du fait des nombreuses mutations de l'établissement.

D'abord, la fusion avec la Communauté de Communes des Portes de Normandie. Cette dernière a eu pour conséquence un apport de 157 agents supplémentaires pour un montant global de 3,7 millions d'euros. La fusion a par ailleurs, encouragé des réorganisations. L'impact budgétaire précis de l'élargissement des périmètres d'intervention de la nouvelle entité EPN est en cours d'évaluation et sera affiné en fin d'année 2017.

Simultanément les mutualisations avec la ville d'Evreux se poursuivent en vue de générer plus d'efficacité ainsi que des économies d'échelles. Ces mutualisations seront progressivement étendues aux communes membres qui le souhaitent, selon un principe de choix à la carte, dès lors que le service concerné est suffisamment opérationnel pour étendre son périmètre d'action. Ce processus s'étalera sur plusieurs années. Un courrier en ce sens, proposant une liste de services mutualisables, est adressé ce mois-ci aux 62 communes. Evidemment, les mutualisations avec la ville centre impliquent de transférer les agents d'Evreux concernés vers l'EPCI, ce qui augmente en apparence les coûts de personnel. En fait cette augmentation est compensée pour une large part par les reversements d'Evreux au profit d'EPN.

Les transferts de compétences ont également des impacts budgétaires. Toutefois ceux-ci s'accompagnent de compensations financières intégrales, reversées notamment par la Ville d'Evreux et dans une moindre mesure par la commune de La Couture Boussey, ce qui permet d'équilibrer l'ensemble.

Nonobstant ces aspects locaux, il existe des impacts budgétaires nationaux comme, par exemple, la réforme des statuts particuliers de certains cadres d'emploi de fonctionnaires, ou l'augmentation du point d'indice. Cela pourrait représenter jusqu'à 450 000 € pour Evreux Portes de Normandie. Soit pratiquement 2,8 % de son budget RH. Il n'en reste pas moins que ces nouvelles dépenses - obligatoires - restent à affiner du fait de l'incertitude latente concernant la mise en œuvre de certaines réformes. La projection des effets à moyen et long terme sera effectuée d'ici la fin d'année 2017 après les élections présidentielle et législatives. C'est aussi pour cette raison que l'établissement a engagé un plan pluriannuel de stabilisation de la masse salariale sur trois ans (2017-2018-2019). Cette dernière devra permettre d'absorber les coûts projetés des réformes et autres GVT.

Au total, l'ensemble des recettes nouvelles et des économies projetées permettent d'afficher un budget net important, 16,3 millions d'euros, mais en légère baisse par rapport à ce qu'auraient dû être les budgets nets prévisionnels de l'ex-GEA et de l'ex-CCPN cumulés (-1,60 %). Cet effet sera corrigé pour partie par la prise en compte à venir des modulations d'attributions de compensation, courant 2017, ainsi que par l'effet cumulé des réorganisations en cours et des efforts de gestion.

Le chapitre 65, autres charges de gestion courante, concerne les participations et subventions versées, ainsi que les indemnités des élus. Il s'élève à 10 974 968 €.

Nature	Service	Libellé	Montant en euros
657348	ADMI	AIDE SOCIALE AUX COMMUNES (Contingent d'aide sociale)	435 500,00
657363	SFIN	PARTICIPATION AU BUDGET PEPINIÈRE SCIENTIFIQUE	303 254,00
657364	SFIN	PARTICIPATION BUDGET MOBILITÉS DURABLES	1 302 169,00
657364	SFIN	PARTICIPATION BUDGET ÉCONOMIE	107 245,00
6574	CBCA	SUBVENTION FISAC ACCOMPAGNEMENT COMMERCANTS	20 000,00
6574	CUCS	SUBVENTIONS CONSEIL CITOYEN	11 500,00
6554	TOUR	CONTRIBUTIONS AUX ORGANISMES DE REGROUPEMENT	6 500,00
6574	TOUR	SUBV. FONCTIONNEMENT ASSOCIATIONS ET AUTRES	5 000,00
6574	EMPL	SUBV. FONCTIONNEMENT ASSOCIATIONS ET AUTRES	13 000,00
6557	HAB	CONTRIBUTIONS AU TITRE DE LA POLITIQUE DE L'HABITA	20 000,00
6554	TCDE	CONTRIBUTIONS AUX ORGANISMES DE REGROUPEMENT (Ordures ménagères, encombrants...)	1 257 710,00
6574	EMPL	SUBV. FONCTIONNEMENT ASSOCIATIONS ET AUTRES	19 000,00
6531	DRHU	INDEMNITÉS PRÉSIDENT & VICES PRÉSIDENTS	294 041,00
6532	DRHU	FRAIS DE MISSIONS PRÉSIDENT & VICES PRÉSIDENTS	6 700,00
6535	DRHU	FORMATIONS ÉLUS	10 000,00
6574	ESUP	SOUTIEN À LA VIE ÉTUDIANTE	8 000,00
65738	ESUP	SOUTIEN À LA FORMATION SUPÉRIEURE	279 000,00
65738	HAB	PARTICIPATION FONDS SOLIDARITÉ LOGEMENT	42 530,00
6541	SFIN	PERTES SUR CRÉANCES IRRECOUVRABLES	10 000,00
657358	TCDE	PARTICIPATION AU SETOM	4 800 000,00
65372	DRHU	COTISAT.FONDS FINANCT ALLOCATION FIN DE MANDAT	800,00
6574	SFIN	SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT AUX ASSOCIATIONS	2 000,00
6574	EMPL	SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT ABRI (recyclerie)	15 000,00
6574	COMM	PARTENARIAT CLUBS SPORTIFS	20 000,00
6574	ENTR	SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT AUX ASSOCIATIONS	7 000,00
6574	VDE	SOUTIEN POLES COMPÉTITIVITÉ ET FILIÈRES	28 000,00
6574	ESUP	SOUTIEN À LA RECHERCHE ET TRANSFERT DE TECHNOLOGIE	90 000,00
6533	DRHU	RETENUE CAREL DES TIT.DE MANDATS LOCAUX	8 950,00
6574	EMPL	SUBV CHANTIER D'INSERTION BATIMENT CURSUS	98 000,00

65737	SFIN	SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT AUT.ETS PUBLICS	9 000,00
657358	PLV1	SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT AUT.ETS PUBLICS	0,00
6574	EMPL	SUBVENTION MISSION LOCALE	92 500,00
6574	CUCS	COHESION SOCIALE	141 000,00
6574	MPRO	SUBV MAISON DE L'EUROPE	3 000,00
65738	TOUR	SUBVENTION EPIC OFFICE DE TOURISME	590 000,00
657341	CUCS	SUBVENTION COMMUNES ANIMATIONS D'ÉTÉ	14 110,00
6574	EMPL	SUBVENTION AUX ASSOCIATIONS ADIE	5 000,00
6574	EMPL	SUBVENTIONS PROJETS DIVERS ESS	2 500,00
6574	DEVD	SUBVENTIONS DEVELOPPEMENT DURABLE	23 500,00
6574	EMPL	SUBVENTION PROJET MOBILITE WIMOOV	130 000,00
6574	ATT	SUBVENTIONS ATTRACTIVITE DU TERRITOIRE	70 000,00
6574	NUM	BOURSE A LA CREATION	12 000,00
65737	VDE	PARTENARIAT AVEC LES CONSULAIRES	66 000,00
6534	DRHU	CHARGES SOCIALES MANDATS LOCAUX	113 709,00
657358	PLUV	PARTICIPATION AU SAGE	35 000,00
657358	PLUV	PARTICIPATION ASYBA	500,00
651	ACTF	REDEVANCE VIGIFONCIER	7 200,00
651	AGRI	REDEVANCE LICENCE	700,00
65737	AGRI	PARTENARIAT CHAMBRE AGRICOLE 27	10 000,00
6574	VDE	PRET HONNEUR INITIATIVE LOCALE	11 000,00
6574	SFIN	SUBVENTION A VILLE D'EVREUX GENS DU VOYAGE	35 000,00
6574	CUCS	POLITIQUE DE LA VILLE	249 000,00
6574	ATT	EPCC	60 000,00
6574	ACTF	PARTENARIAT OBSERVATOIRE FONCIER	30 000,00
6574	SFIN	SUBVENTIONS AUTRES AIDES SOCIALES COS	1 000,00
6554	PLV1	PARTICIPATION GROUPEMENT COLLECTIVITES	0,00
65548	PLV1	PARTICIPATION GROUPEMENT COLLECTIVITES	16 300,00
6574	CUCS	SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS	2 550,00
6574	HAB	SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS	23 500,00
<b>TOTAL</b>			<b>10 974 968,00</b>

La participation au fonctionnement du SETOM (4,8 M€) représente 43,73 % du chapitre.

A noter, que le contingent d'aide sociale sera revu à la baisse en cours d'année pour compenser la perte de fiscalité.

Enfin, un montant de 100 000 € est provisionné au chapitre des dépenses imprévues (022) afin de disposer d'un outil budgétaire réactif en cas d'imprévu.

### 1.3 Section d'investissement

Les propositions figurant au projet de budget primitif tiennent compte de la volonté de poursuivre une politique d'investissement ambitieuse pour le territoire et aussi de la nécessaire maîtrise globale des dépenses de l'ECPI dans un contexte de diminution des concours financiers de l'Etat.

Le programme d'investissement 2017 s'élève à 22 millions d'euros, ce qui constitue un effort inédit pour l'ECPI. Ainsi, sans pouvoir tout énumérer, il convient de noter que le budget primitif 2017 prévoit une intensification cohérente et coordonnée de la politique d'investissement dans les domaines suivants :

- Renforcer tout d'abord notre appui aux entreprises et à l'emploi par une nouvelle politique de soutien résolu à l'investissement d'entreprises (développement des appuis à l'immobilier d'entreprise, augmentations des concours et subventions aux projets de développement d'entreprises, appui à la recherche et à l'innovation, ...);
- Développer les zones d'activité économiques actuelles et les zones économiques en projet.
- Amélioration de notre réseau de voirie et notre participation à la poursuite des travaux pour le contournement sud-ouest d'Evreux ;
- Renforcer le soutien aux initiatives de valorisation du patrimoine des communes membres en fortifiant l'enveloppe de fonds de concours qui sera désormais pleinement mobilisée via un nouveau processus d'instruction plus collégial, plus équitable, plus organisé, plus participatif et permettant une meilleure visibilité à court et moyen terme de l'utilisation de ces fonds ;
- Augmenter les capacités d'investissement d'EPN et de ses communes membres via la transformation de l'actuel contrat d'agglomération, qui devient désormais « le contrat de territoire » qui est en préparation avec le département de l'Eure et la région Normandie;
- Améliorer encore nos déchetteries, le déploiement de colonnes à verre, le renouvellement de nos bennes de collecte, le déploiement programmé de bacs à déchets sur toutes nos communes, qui seront gages de qualité de vie renforcée pour les habitants de notre agglomération ;
- De poursuivre les efforts financiers engagés pour l'amélioration de l'habitat et l'aide à la pierre ;
- D'assurer une bonne gestion du réseau d'eaux pluviales en y adjoignant de la gestion foncière et des travaux d'infrastructures ;
- D'améliorer notre offre foncière en passant par une phase d'acquisitions élargissant l'éventail d'offres en direction des entreprises qui souhaitent s'implanter sur notre territoire et en support des projets de renforcement de l'attractivité de notre territoire ;
- D'étudier et réviser les documents d'urbanisme (SCOT, PLH, aménagement commercial) ;
- De mener des actions en faveur du tourisme qui permettront d'orienter nos nombreux visiteurs sur une offre diversifiée sur l'ensemble de nos communes (signalétique, soutien au tourisme rural, travaux d'aménagement de cheminements doux) ;
- De déployer initiatives et innovations dans le domaine du numérique qui permettront de montrer l'adaptation et l'anticipation de notre territoire aux nouvelles technologies (interconnexions, plateforme de services) ;
- D'aménager un bus pour l'emploi qui sera un soutien fort à l'ensemble des personnes souhaitant apporter leur candidature et leurs compétences aux entreprises, mais qui subissent actuellement des problèmes de mobilité ;
- De poursuivre les investissements en faveur de l'aménagement de la PEPITE ;
- De soutenir fortement l'enseignement supérieur et les établissements implantés sur notre territoire au travers de subventions d'équipement ;

- De renouveler un certain nombre d'équipements pour permettre à nos services de maintenir un bon niveau de prestations au bénéfice de nos concitoyens (matériels informatiques, réseaux NTIC : développement d'une application de gestion relation citoyen, signalétique numérique wifi).

Ainsi, les montants réels d'investissement hors dette représentent 22 110 184 € de dépenses. Les recettes hors FCTVA sont estimées à hauteur de 1 168 342 €. Le tableau suivant détaille ces actions :

		Dépenses	Recettes
<b>Fonds de concours et subventions d'équipement versées</b>		<b>4 862 834 €</b>	<b>0 €</b>
Contrat d'agglomération	dont :		
	+548 768 € = Saint Sébastien de Morsent – Locaux sportifs		
	+220 000 € = Equipements scéniques SMAC	1 295 000 €	- €
	+128 940 € = Jardin de l'Evêché		
	+397 125 € = Hôtel de Ville		
Fonds de concours aux communes	Dont:		
	+407 834 € = Evreux – Théâtre	2 107 834 €	- €
	+1 700 000 € = Projets communaux sur les 62 communes EPN		
Subventions d'équipement Ville d'Evreux	Subvention ville d'Evreux Maison du projet	60 000 €	- €
Déviations Sud-Ouest	Echéancier DREAL pour déviation Sud-Ouest	1 400 000 €	- €
		Dépenses	Recettes
<b>Mise en œuvre des compétences communautaires</b>		<b>18 808 293 €</b>	<b>988 342 €</b>
Voirie communautaire	Travaux de voirie, équipement et matériel, assainissement en traverse, déviation sud-ouest	9 895 314 €	- €
Collecte et valorisation des déchets	Bennes, colonnes à verre, aménagement des déchèteries	690 000 €	- €
Eaux pluviales	Travaux sur les réseaux et ouvrages	375 972 €	139 370 €
Habitat	Aide au logement social et à l'amélioration de l'habitat privé	1 039 323 €	147 572 €
Emploi insertion	Aménagements Pépite et du bus pour l'emploi. Projet ESS.	160 000 €	30 000 €
Développement touristique	Travaux d'aménagement cheminements doux. Cheminements divers. Soutien à l'hébergement touristique. Divers frais d'études.	571 000 €	232 600 €
Enseignement supérieur	Equipe scientifique des laboratoires et du centre de sécurité sanitaire. Modernisation des Halles technologiques de l'IUT et de l'Agro-Hall	33 500 €	- €
ADOS CCPN	Matériels multimédia pour vidéos	2 000 €	- €
Mission développement agricole	Soutien à la recherche agricole	20 000 €	- €
ALSH CCPN	Mobiliers	9 000 €	- €
Centre Bourg cœur d'Agglomération	Frais d'étude pour l'amélioration de la circulation et du stationnement; parking Tilly.	146 000 €	- €
Commande publique	Publicités marchés publics	50 000 €	17 500 €
Espaces verts	Remplacements de végétaux	2 000 €	- €
Hippodrome	Réfection de la piste, rénovation des tribunes et divers investissements d'équipement	230 000 €	- €
Multi accueil CCPN	Etudes pour nouvelle crèche/RPAM	30 000 €	- €
Musée des instruments à vent	Achat et restauration d'instruments	44 850 €	27 500 €
Mission prospective coordination SIG GEA	Financement Contrat d'Agglomération 2014/2020. Fonds de concours aux communes.	3 439 834 €	88 000 €
Musée d'Evreux	Acquisitions d'œuvres d'art.	74 500 €	22 500 €
Compétitivité et initiative numérique	Acquisitions de logiciels. Expérimentation de la carte citoyen multi-service. Réseaux NTIC.	152 000 €	- €
Opération renouvellement urbain	Travaux d'aménagement PRU Nétreville. Requalification du centre commercial des Peupliers et réalisation de la Maison du Projet.	160 000 €	44 800 €
Piscines	Remplacements des casiers, d'une auto-laveuse et du matériel pédagogique	149 000 €	- €
Propreté et trottoirs	Déménagement local Sepmanville et restauration Anatole France. Renouvellement des aspirateurs de trottoirs.	165 000 €	- €
RPAM CCPN	Etudes pour nouvelle crèche/RPAM	30 000 €	- €
Séjours CCPN	Divers équipements (Tentes...)	5 000 €	- €
Service urbanisme	Frais liés à la réalisation de documents d'urbanisme et cadastre, études diverses : frais d'étude en vue de l'aménagement du site de la Briquetterie, participation au concours Européen, lancement de la démarche PLUIHD en AP/CP. Reprise des révisions dues PLU de Cierrey, d'Arnières, les Ventés, Gauville, le Vieil-Evreux...	334 000 €	238 500 €
Vie des entreprises	Aide à l'immobilier d'entreprise	1 000 000 €	- €



<b>Etudes et projets</b>		<b>3 108 200 €</b>	<b>180 000 €</b>
Action foncière	Acquisitions et cessions foncières hors zones d'activité	2 580 000 €	180 000 €
	Dont: Plus Réserves foncières = 250 000		
Etudes et réseaux pluvial	Travaux sur la commune de Reuilly pour lutter contre les inondations. Travaux et études sur diverses communes.	528 200 €	- €
<b>Moyens des services</b>		<b>1 213 691 €</b>	<b>0 €</b>
Administration générale	Ségilog, licences sup Microsoft, module sup Zeus. Calorifuge et travaux divers. Réaménagement de l'accueil	303 350 €	- €
DSI	Développement et acquisition de logiciels suite fusion, acquisition logiciel observatoire fiscal, mise à niveau parc bureautique, acquisition licences téléphonie IP, mise en œuvre du PRA, uniformisation de la messagerie, extension du logiciel métier vie des entreprises acquisition de matériel : refonte cœur de réseau + uniformisation de l'infrastructure réseau, projets de tablettes Android pour gestion des assemblées, mise en œuvre du PRA, matériel suite fusion, remplacement des traceurs, renouvellement de 1/4 du parc informatique, demande d'équipement selon demandes formulées par les services	315 341 €	- €
Communication	Concessions et droits similaires	50 000 €	- €
DRH	FIPHFP - Santé	15 000 €	- €
Bâtiments (infrastructures)	Gros entretien et mise aux normes des bâtiments, ateliers	15 000 €	- €
Véhicules, engins et gros matériel	Normes ICPE (Déclaration en préfecture). Acquisition de nouveaux véhicules pour l'ensemble du GEA vu en fonction des besoins des services ainsi que le renouvellement du pool. Mises aux normes de l'atelier garage + changement des vestiaires en mauvais état.	515 000 €	- €

A ces éléments viennent s'ajouter :

#### En dépense :

- le remboursement du capital de la dette, à hauteur de 3 668 504 €,
- une opération d'ordre (neutre sur l'équilibre budgétaire), qui consiste à amortir des subventions d'investissement dites « transférables ». L'opération consiste à constater une dépense d'investissement et une recette de fonctionnement pour ordre. La recette de fonctionnement est intégralement affectée à l'autofinancement ce qui neutralise l'impact de l'opération. Le montant est de 520 684 €.
- 460 000 € ont été inscrits en dépenses d'ordre au titre des travaux en régie.  
Les travaux en régie correspondent à des immobilisations que la collectivité crée pour elle-même. Ces travaux sont réalisés par son personnel avec des matériaux qu'elle achète. Ces immobilisations sont comptabilisées pour leur coût de production qui correspond au coût des matières premières, augmenté des charges directes de production (matériel acquis, loué, frais de personnel...) à l'exclusion des frais financiers et des frais d'administration générale.  
Les travaux en régie doivent être de véritables immobilisations créées et non de simples travaux d'entretien.

#### En recette :

- le FCTVA estimé à 2 250 636 €.
- l'autofinancement brut est composé de la dotation aux amortissements et du virement complémentaire, soit 4 167 166 €.

Afin d'équilibrer la section d'investissement, un montant d'emprunt de 19 212 544 € serait nécessaire, mais il sera nettement moindre du fait de l'affectation du résultat 2016 qui sera inscrit en 2017. Toutefois, l'objectif de stabilisation de la dette impose d'optimiser la capacité d'autofinancement. C'est pourquoi le résultat 2016 (estimé à 6 M€ après couverture du financement de l'investissement) sera consacré pour l'essentiel à la diminution de l'emprunt d'équilibre, qui pourra dans ces conditions être ramené à moins de 13 M€.

## 2 Budgets annexes de l'eau et de l'assainissement collectif

Les budgets annexes de ces services publics à caractère industriel et commercial doivent s'équilibrer grâce à la rémunération du service (paiement par les usagers) et aux subventions externes propres à l'activité, principalement les aides de l'Agence de l'Eau.

Les deux équipements que sont le CTEU (centre de traitement des eaux usées) et l'UTEP (unité de traitement de l'eau potable) font l'objet d'un contrôle constant pour mesurer l'impact budgétaire de leur fonctionnement (énergie notamment).

Le programme d'investissement sur les réseaux (eau potable et assainissement collectif) ayant été redéfini pour l'adapter aux différentes contraintes techniques, administratives et financières, le suréquilibre des sections d'investissement a permis de décider d'une baisse tarifaire du prix de l'eau hors abonnement de 5 % dès 2015, puis de 10 % pour l'abonnement en 2016 et de tarifs dégressifs pour les gros compteurs ainsi qu'une stabilisation des autres tarifs :

- tarif du m<sup>3</sup> assainissement à 2,31 € (non assujetti à la TVA),
- tarif du m<sup>3</sup> d'eau potable à 1,45 € (TVA à 5,5 %).

Ces budgets sont impactés par des travaux de dévoiement des réseaux, nécessaires dans le cadre de la déviation sud-ouest, de réhabilitations (justifiés dans le cadre du schéma directeur d'assainissement), de travaux d'opportunité (de réhabilitation des réseaux d'eau potable concomitamment à ceux d'assainissement collectif), d'extension des réseaux de desserte. Des travaux de réhabilitation ou de redimensionnement de postes de refoulement sont également à prendre en compte dans le cadre des extensions de réseaux d'assainissement collectif.

### 2.1 Service des eaux

L'équilibre général du budget se présente ainsi (en €):

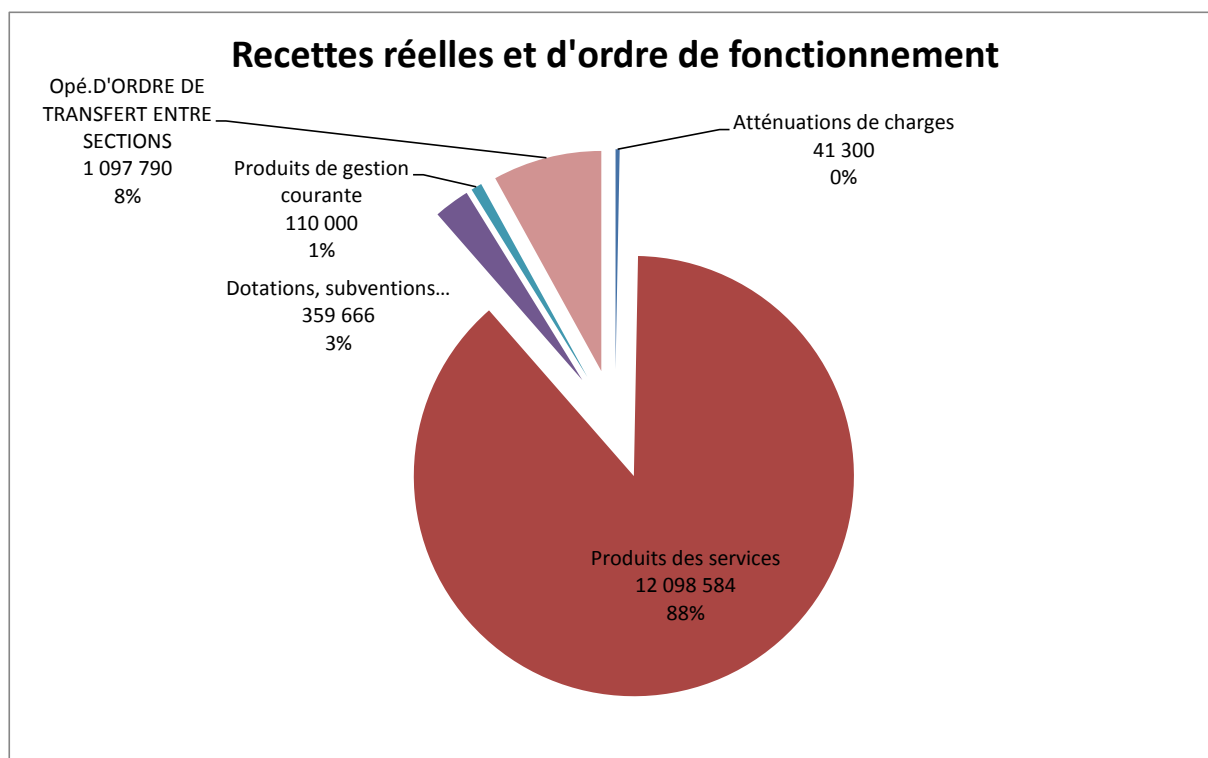
recettes de fonctionnement	12 609 550
dépenses de fonctionnement	10 804 456
Autofinancement brut	1 805 094
dépenses d'investissement	3 316 320
recettes d'investissement	702 069
besoin de financement	2 614 251
remboursement capital	1 675 000
<b>total besoin de la section d'investissement</b>	<b>4 289 251</b>
Couvert par :	
nouveaux emprunts	2 484 157
<u>Décomposition de l'autofinancement</u>	
dotation nette aux amortissements	1 293 637
virement complémentaire	511 457

#### 2.1.1 Section de fonctionnement

Elle s'équilibre à hauteur de 13 707 340 €.

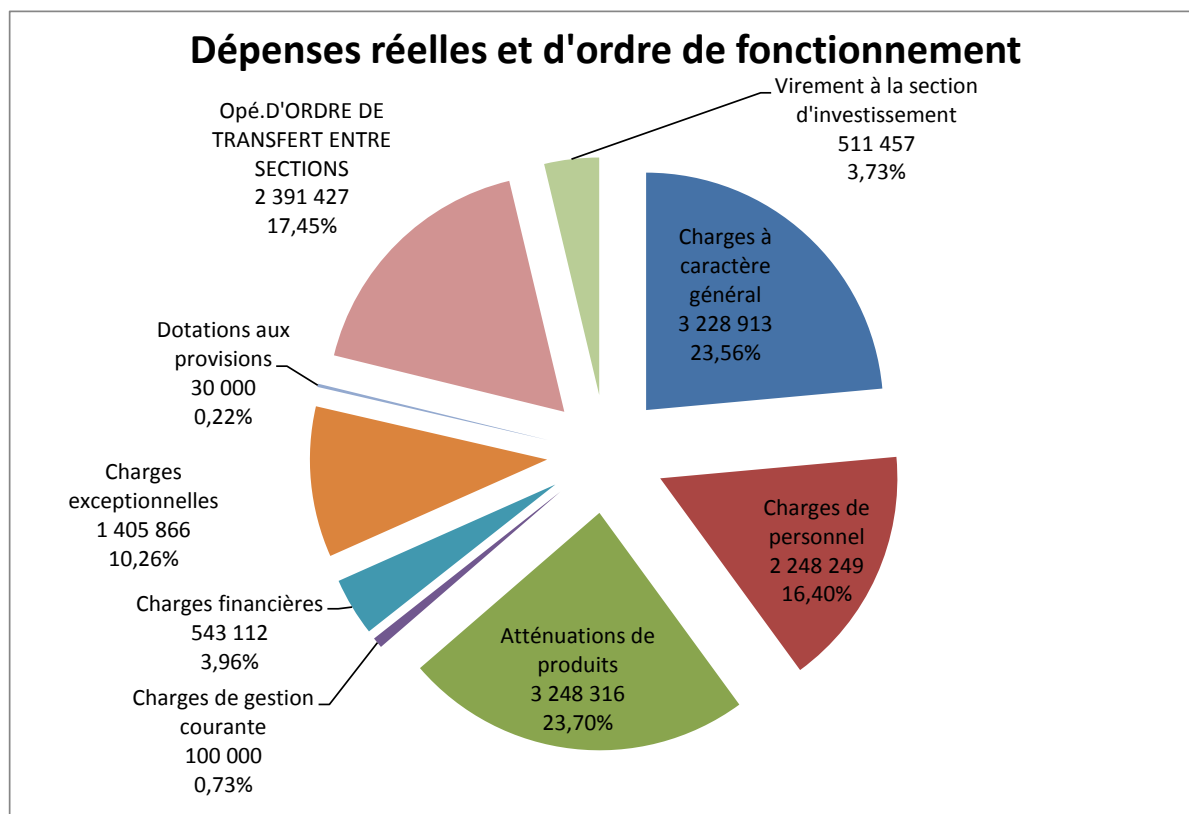
Les recettes réelles de fonctionnement s'élèvent à 12 609 550 €.

Les recettes d'ordre de fonctionnement s'élèvent à 1 097 790 €. 111 000 € ont été inscrits au titre des travaux en régie et 986 790 € au titre des subventions transférables. S'agissant du budget annexe de l'eau, des subventions transférables ont été constatées depuis l'ouverture du budget en 2000. Les reprises de subventions transférables n'ayant pas été régulièrement effectuées, nous sommes en situation de reprendre l'intégralité de l'arriéré des années 2015 à 2016, de compléter la reprise au titre de l'exercice 2014 et de prévoir la reprise de l'année 2017.



Les dépenses réelles de fonctionnement s'élèvent à 10 804 456 €.

Les dépenses d'ordre de fonctionnement s'élèvent à 2 391 427 €. 2 391 427 € ont été inscrits au titre des amortissements et 511 457 € au titre du virement à la section d'investissement.

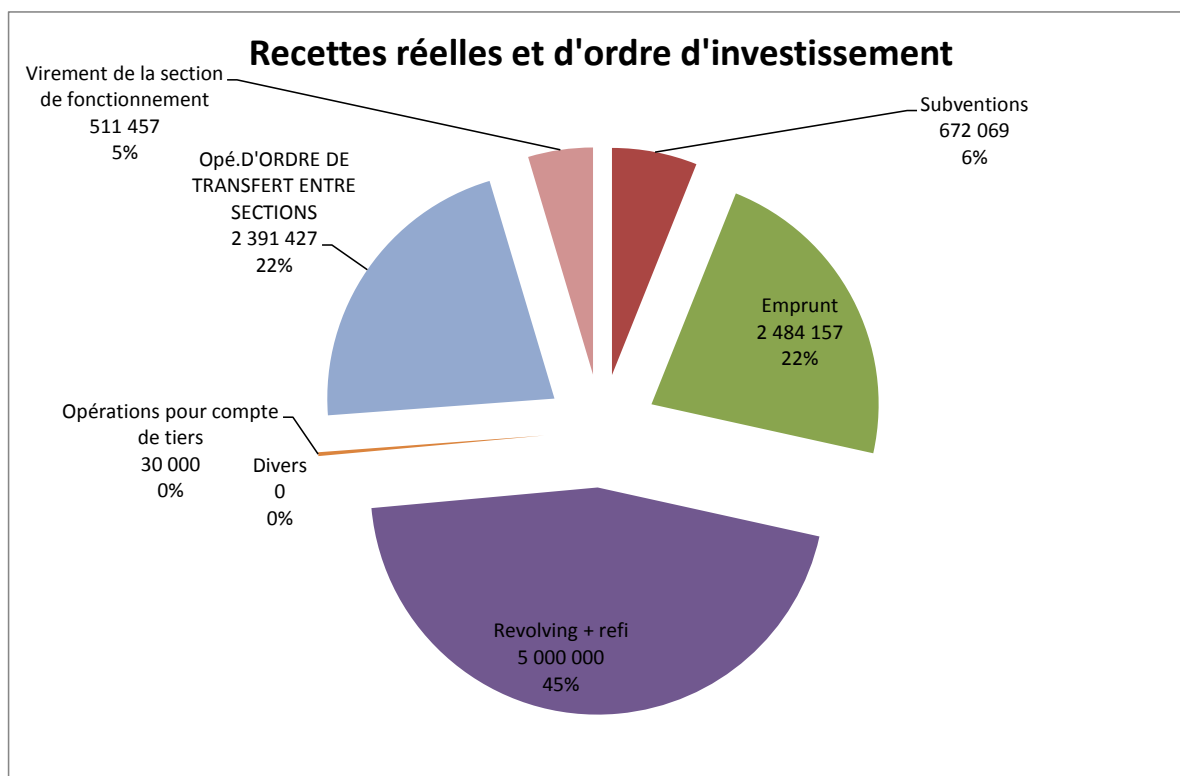


## 2.1.2 La section d'investissement

Elle s'équilibre à hauteur de 11 089 110 €.

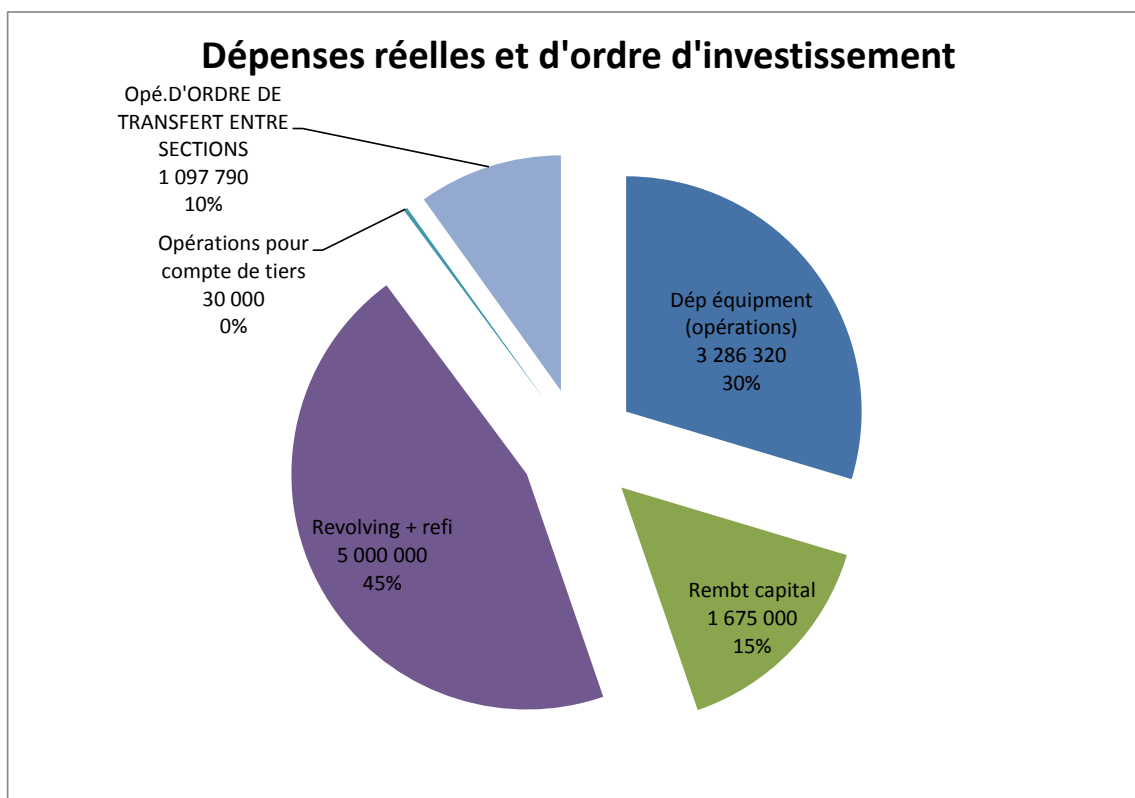
Les recettes réelles d'investissement s'élèvent à 8 186 226 €.

Les recettes d'ordre d'investissement s'élèvent à 2 902 884 €. 2 391 427 € ont été inscrits au titre des amortissements et 511 457 € au titre du virement à la section d'investissement.



Les dépenses réelles d'investissement s'élèvent à 9 991 320 €.

Les dépenses d'ordre d'investissement s'élèvent à 1 097 790 €. 111 000 € ont été inscrits au titre des travaux en régie et 986 790 € au titre des subventions transférables.



Les dépenses réelles d'équipement s'élèvent à 3 286 320 €. Elles concernent principalement :

- les travaux de réhabilitation des réseaux, pour 1 568 000 €,
- des frais de maîtrise d'œuvre pour 827 770 € (SDAEP = 450 000 €, captages d'Arnières/Iton = 235 770 €, divers études = 142 000 €)
- divers travaux sur les réservoirs, les stations de pompage et le matériel industriel pour 367 000 €,
- la mise en place progressive de la radio-relève (programme pluriannuel) pour 300 000 €.

Le remboursement du capital de la dette est de **1 675 000 €**

Des subventions d'équipement de 672 069 € sont à percevoir en application des conventions passées avec l'Agence de l'eau (119 500 €), le Conseil départemental (15 000 €) et une indemnité de la DREAL pour travaux chemin POTIER (537 569 €).

**Du fait de la dégradation de l'autofinancement prévisionnel (1 805 094 €), la section d'investissement est équilibrée par l'inscription d'un emprunt de 2 484 157 €.**

## 2.2 Service assainissement

L'équilibre général du budget se présente ainsi (en €) :

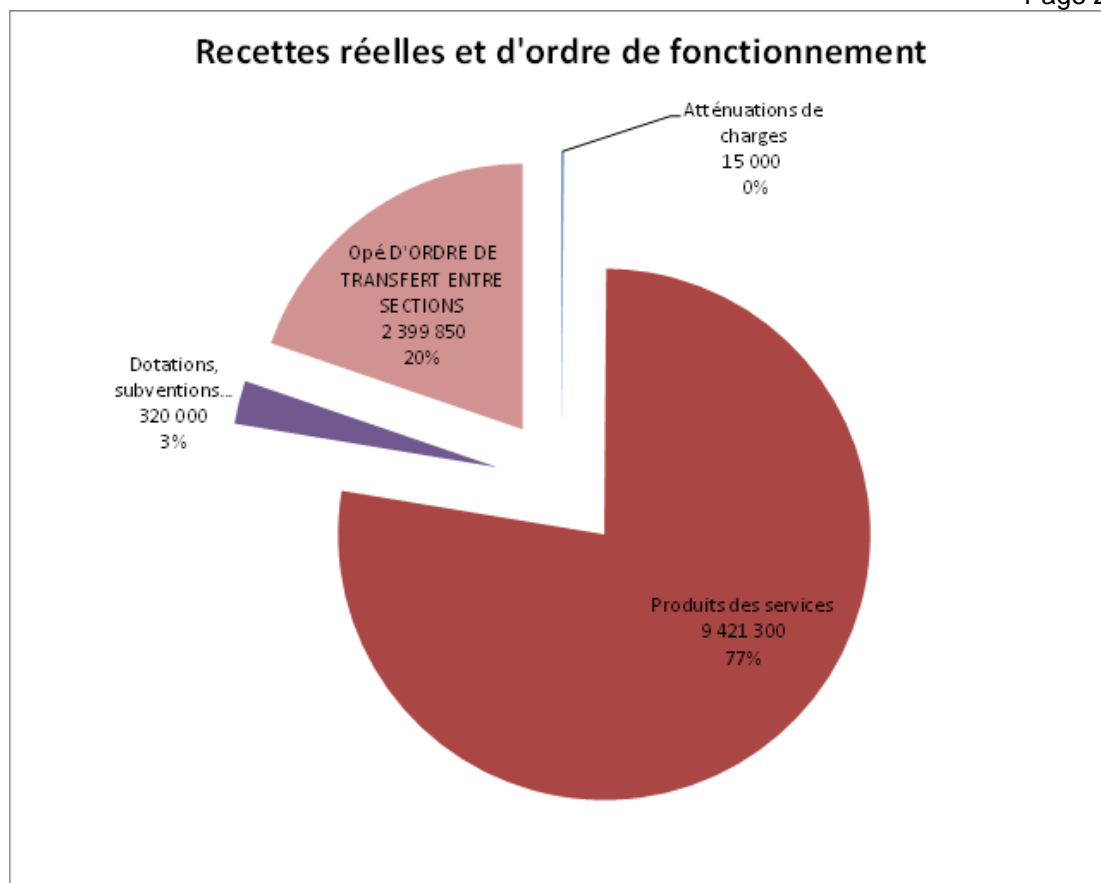
recettes de fonctionnement	9 756 300
dépenses de fonctionnement	7 505 389
<b>Autofinancement brut</b>	<b>2 250 911</b>
dépenses d'investissement	3 924 670
recettes d'investissement	1 764 055
<b>besoin de financement</b>	<b>2 160 615</b>
<b>remboursement capital</b>	<b>2 855 300</b>
<b>total besoin de la section d'investissement</b>	<b>5 015 915</b>
<u>Couvert par</u>	
<b>nouveaux emprunts</b>	<b>2 765 004</b>
<u>Composition de l'autofinancement brut</u>	
<i>dotations nettes aux amortissements</i>	657 555
<i>virement complémentaire</i>	1 593 356

### 2.2.1 Section de fonctionnement

La section de fonctionnement s'équilibre à hauteur de 12 156 150 euros.

Les recettes réelles de fonctionnement s'élèvent à 9 756 300 €.

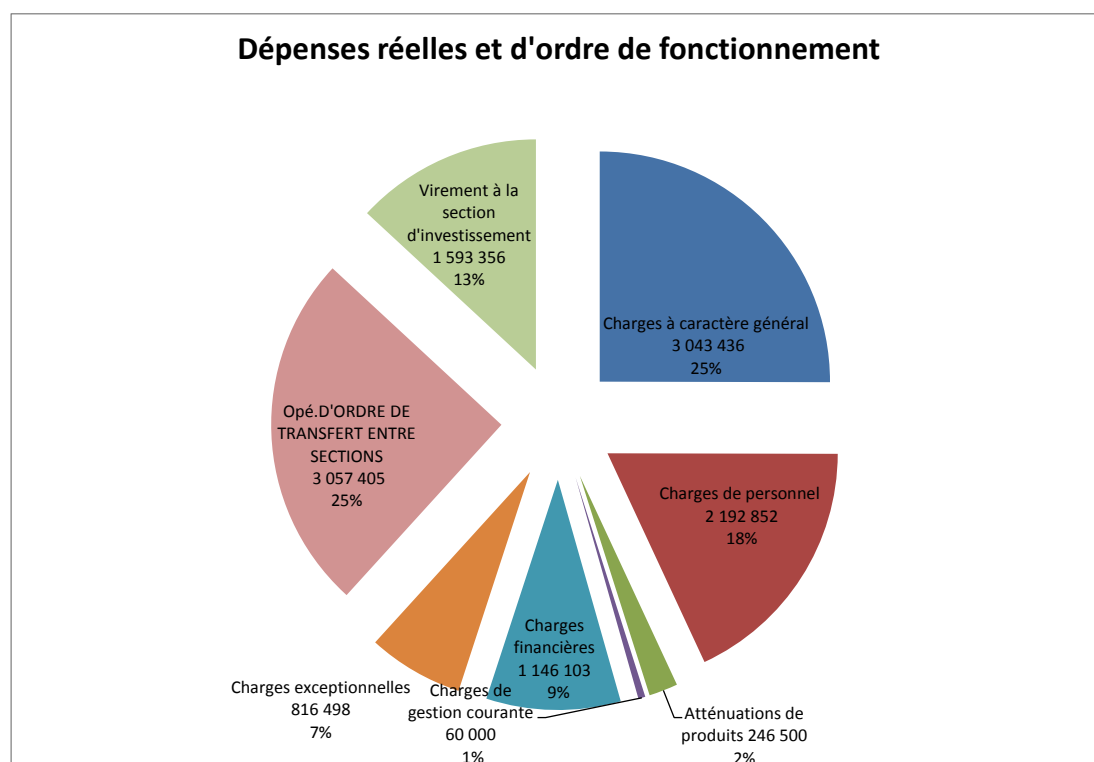
Les recettes d'ordre de fonctionnement s'élèvent à 2 399 850 €. 359 000 € ont été inscrits au titre des travaux en régie et 2 040 850 € au titre des subventions transférables. S'agissant du budget annexe assainissement, des subventions transférables ont été constatées depuis l'ouverture du budget en 2000. Les reprises de subventions transférables n'ayant pas été régulièrement effectuées, nous sommes en situation de reprendre l'intégralité de l'arriéré des années 2015 à 2016 (et de prévoir la reprise de l'année 2017).



Les dépenses réelles de fonctionnement s'élèvent à 7 505 389 €.

Les dépenses d'ordre de fonctionnement s'élèvent à 4 650 761 €. 3 057 405 € ont été inscrits au titre des amortissements et 1 593 356 € au titre du virement à la section d'investissement.

Cette année, pour la première fois, dans le souci d'une meilleure affectation des recettes et des dépenses, il a été décidé d'affecter précisément sur le budget de l'assainissement la part des salaires des agents qui consacrent une part significative de leur temps à ce budget alors que jusqu'à présent ceux-ci étaient imputés en totalité sur le budget de l'eau.

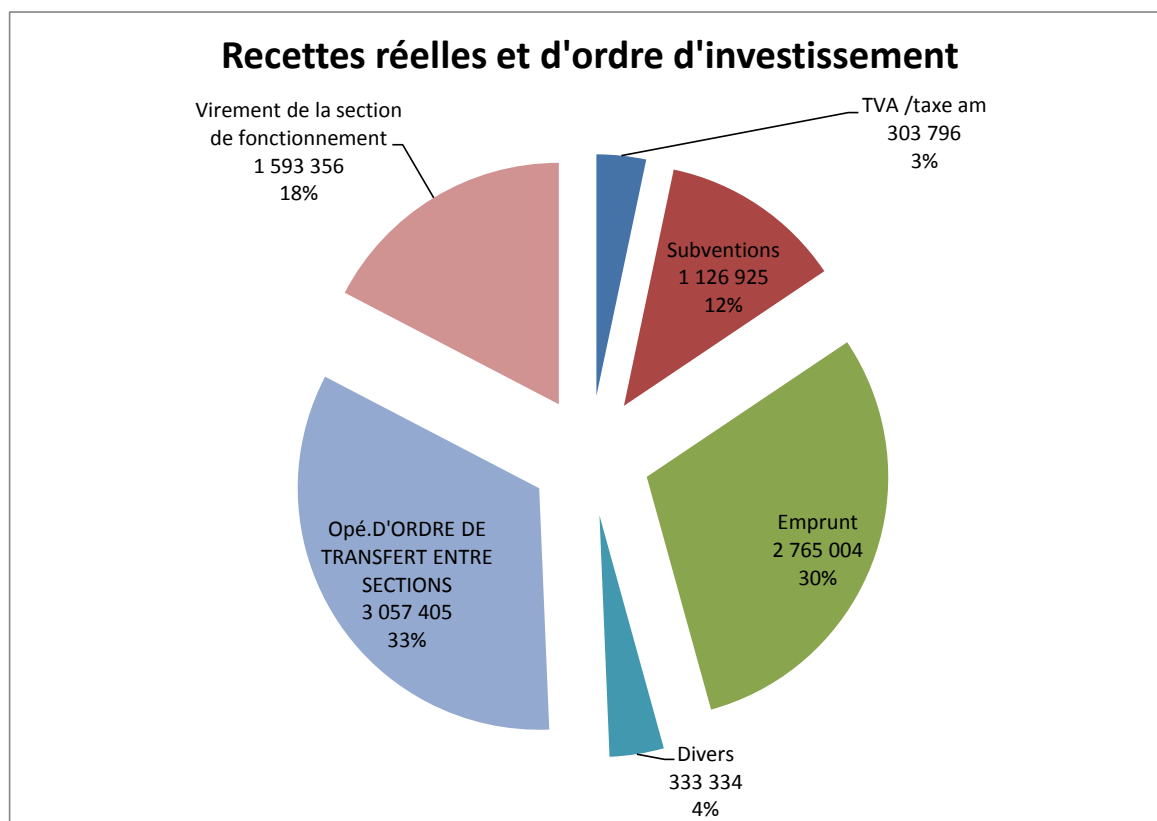


## 2.2.2 La section d'investissement

Elle s'équilibre à hauteur de 9 179 820 €.

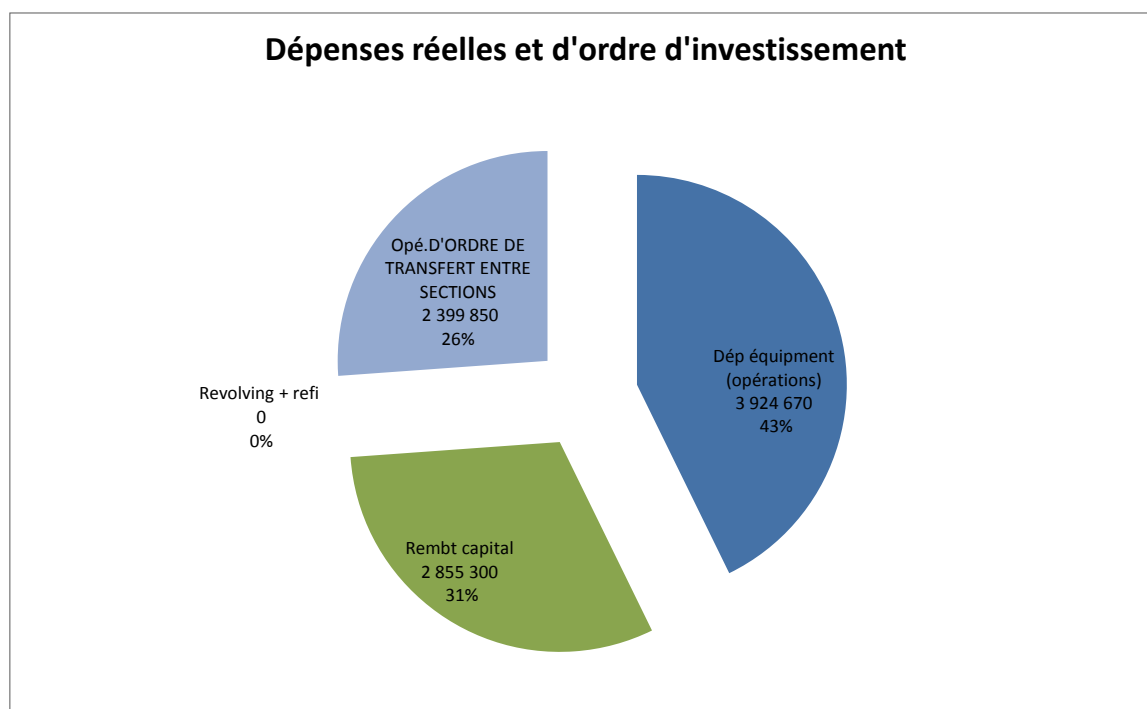
Les recettes réelles d'investissement s'élèvent à 4 529 059 €.

Les recettes d'ordre d'investissement s'élèvent à 4 650 761€. 3 057 405 € ont été inscrits au titre des amortissements et 1 593 356 € au titre du virement à la section d'investissement.



Les dépenses réelles d'investissement s'élèvent à 6 779 970 €.

Les dépenses d'ordre d'investissement s'élèvent à 2 399 850 €. 359 000 € ont été inscrits au titre des travaux en régie et 2 040 850 € au titre des subventions transférables.



Les dépenses réelles d'investissement s'élèvent à **3 924 670€**. Elles concernent principalement :

- les travaux de réhabilitation des réseaux à hauteur de 1 647 000 €,
- les frais de maîtrise d'œuvre pour 838 000€ (Extension de la zone de collecte = 393 000 €, Captages d'Arnières/Iton = 138 500 €, divers études = 162 000 €)
- les équipements spécifiques d'exploitation pour 1 107 000 €.

Le remboursement du capital de la dette est de **2 855 300 €**. Il est couvert à hauteur de **333 334 €** par le budget principal (inscription d'une recette à due concurrence), conformément à la décision prise de faire profiter le budget principal d'une tranche d'emprunt de 10 M€ souscrite initialement, à des conditions avantageuses, pour le budget assainissement. La dotation aux amortissements couvre le reste du remboursement en capital, assurant ainsi l'équilibre réel du budget.

Des subventions d'équipement de 1 126 925 € sont prévues, au titre des conventions avec l'Agence de l'Eau (154 820 €), le Conseil départemental (400 830 €) et l'Etat (571 275 €).

Le FCTVA est estimé à 303 796€ et participe à l'équilibre également.

La section d'investissement est équilibrée par l'inscription d'un emprunt de 2 765 004€.

## 2.3 Service assainissement ex-CCPN :

L'équilibre général du budget se présente ainsi (en €) :

Recettes de fonctionnement	1 056 767
Dépenses de fonctionnement	869 442
<b>Autofinancement brut</b>	<b>187 325</b>
Dépenses d'investissement (dont 30 000 € de dépenses imprévues)	246 700
Recettes d'investissement	84 726
<b>Besoin de financement</b>	<b>161 974</b>
<b>Remboursement capital</b>	<b>109 304</b>
<b>Total besoin de la section d'investissement</b>	<b>271 278</b>
<u>Couvert par</u>	
<b>Nouveaux emprunts</b>	<b>83 953</b>
<u>Composition de l'autofinancement brut</u>	
<i>Dotation nette aux amortissements</i>	139 191
<i>Virement complémentaire</i>	48 134

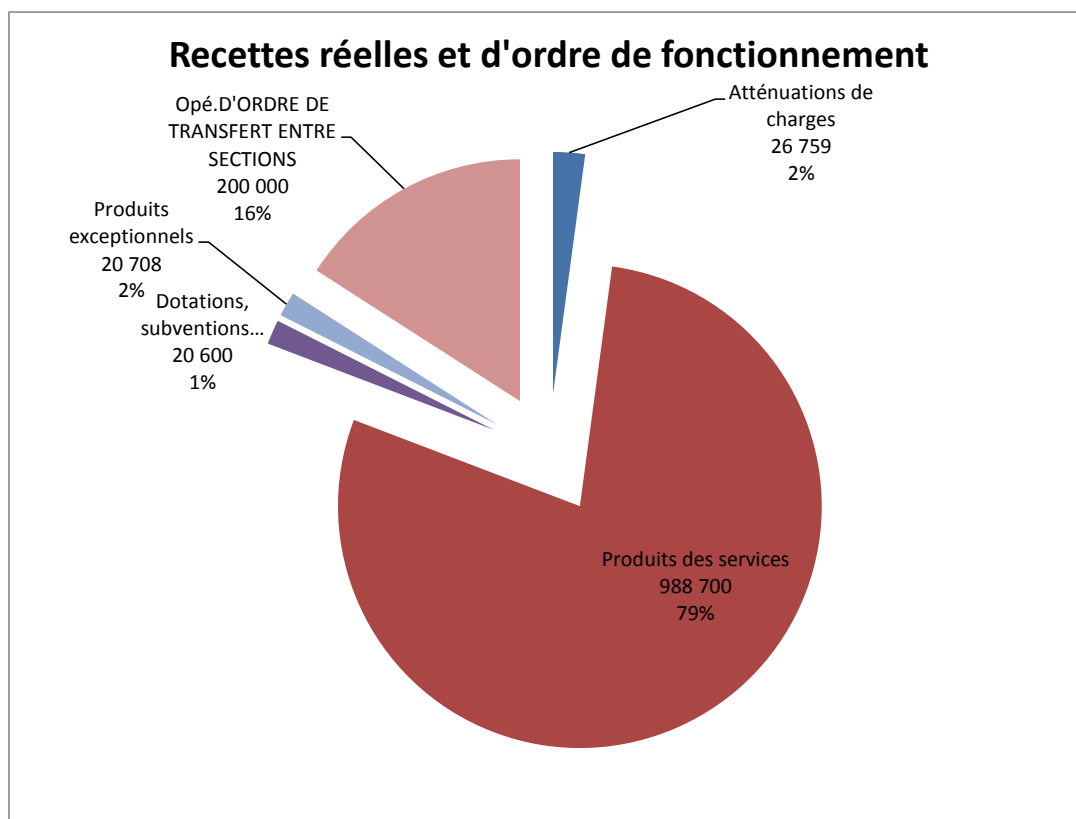


### 2.3.1 Section de fonctionnement

La section de fonctionnement s'équilibre à hauteur de 1 256 767 €.

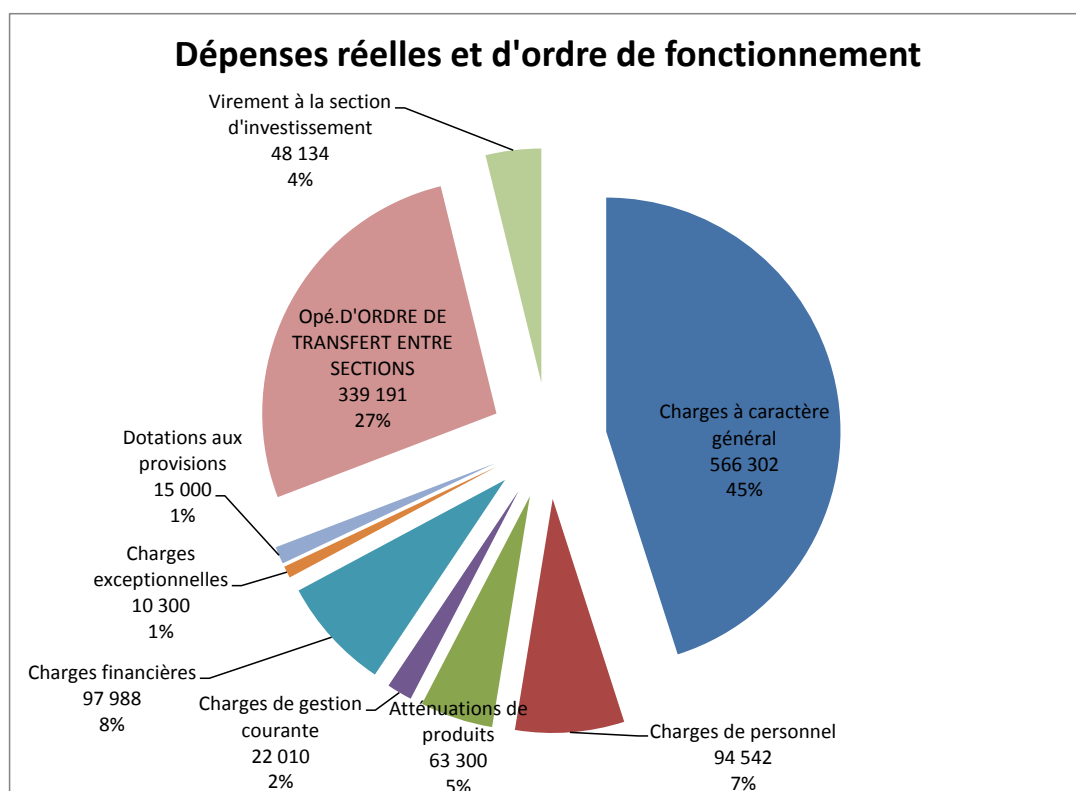
Les recettes réelles de fonctionnement s'élèvent à 1 056 767 €.

Les recettes d'ordre de fonctionnement s'élèvent à 200 000 €, au titre des subventions transférables.



Les dépenses réelles de fonctionnement s'élèvent à 869 442 €.

Les dépenses d'ordre de fonctionnement s'élèvent à 387 325 €. 339 191 € ont été inscrits au titre des amortissements et 48 134 € au titre du virement à la section d'investissement.

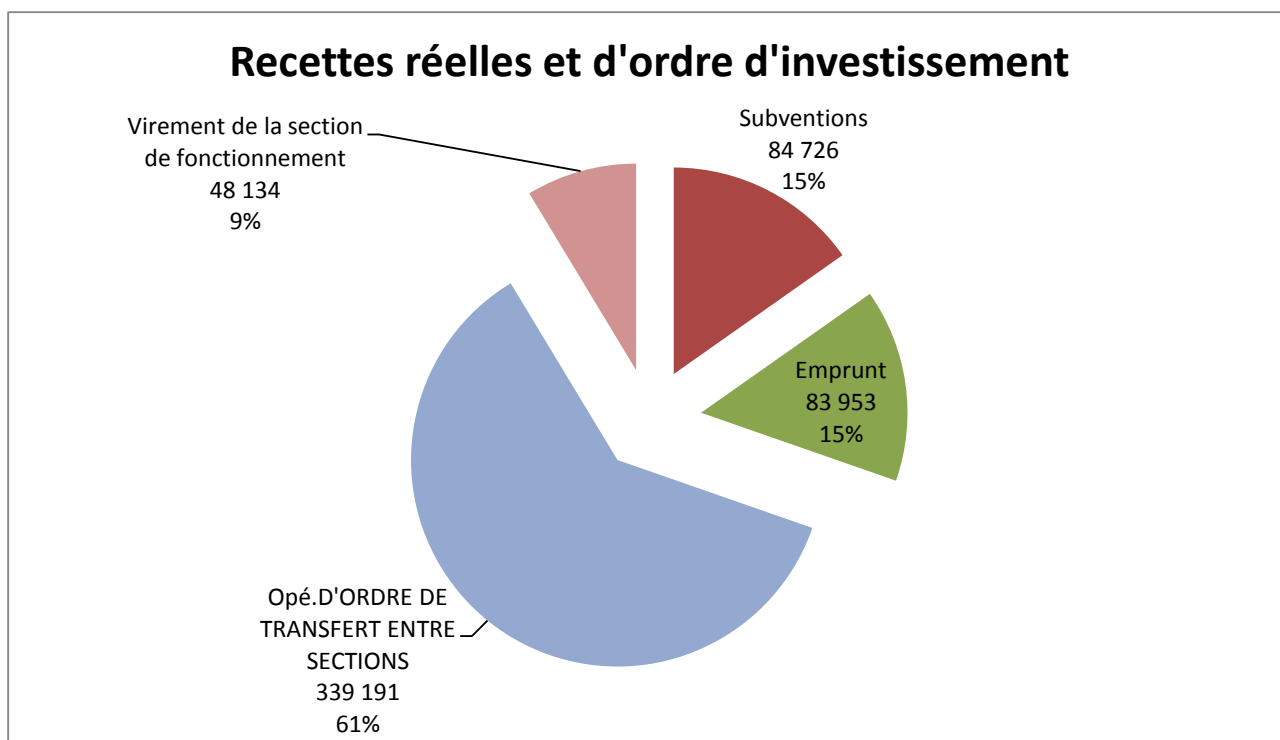


### 2.3.2 La section d'investissement

Elle s'équilibre à hauteur de 556 004 €.

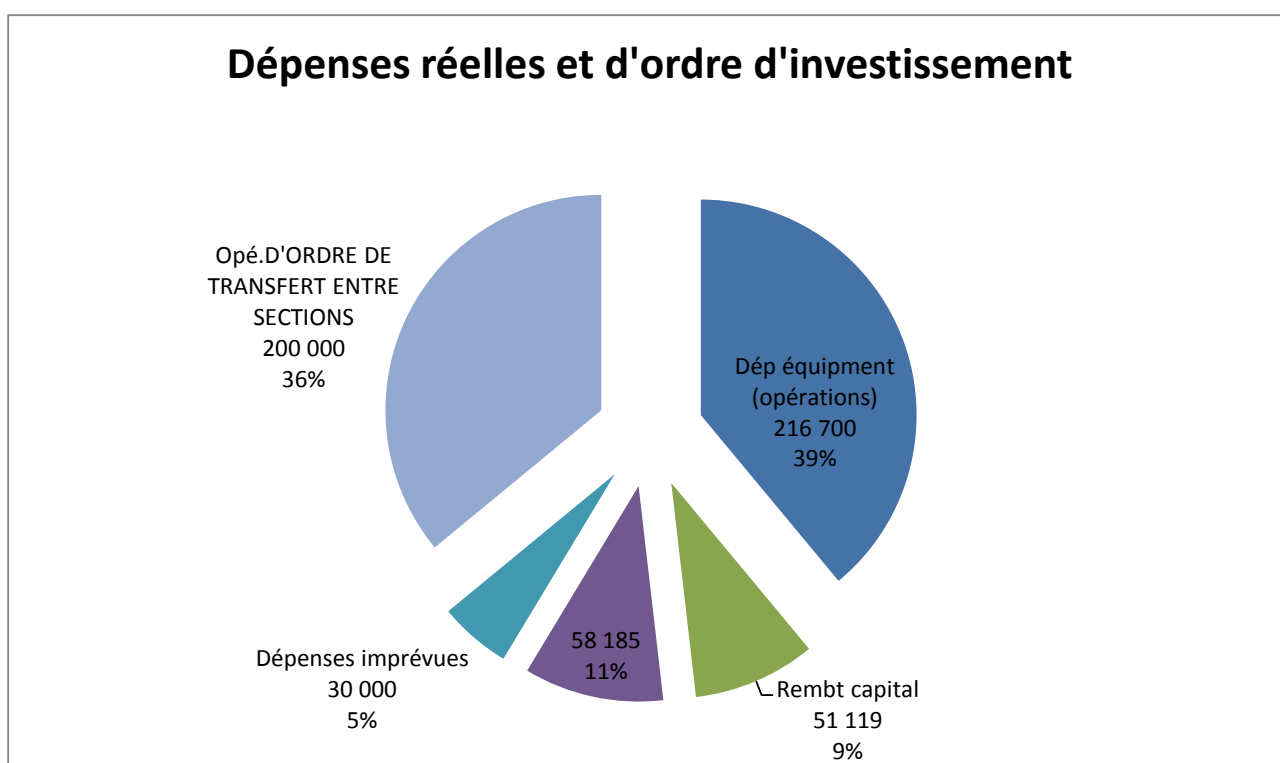
Les recettes réelles d'investissement s'élèvent à 168 679 €.

Les recettes d'ordre d'investissement s'élèvent à 387 325€. 339 191 € ont été inscrits au titre des amortissements et 48 134 € au titre du virement à la section d'investissement.



Les dépenses réelles d'investissement s'élèvent à 356 004 €.

Les dépenses d'ordre d'investissement s'élèvent à 200 000 €, au titre des subventions transférables.



Les dépenses réelles d'investissement s'élèvent à 216 700 €. Elles concernent principalement :

- Les frais d'étude pour 105 000 € (actualisation des zonages = 3000 €, étude cavité STEP STA = 2 000 €, restructuration réseaux Garennes s/Eure MOE et études divers = 20 000 €, MOE pour la STEP de la LCB = 50 000 €, et étude du schéma directeur d'assainissement = 30 000 €)
- Les frais de travaux pour 93 000 € (travaux à la STEP STA pour la marnière avec ajout d'un compacteur et ensacheur = 28 000 €, extensions de réseaux = 40 000 € et remplacement PR Grossoeuvre = 25 000 €).

Le remboursement du capital de la dette est de 51 119 €.

Des subventions d'équipement de 84 726 € sont prévues, au titre des conventions avec l'Agence de l'Eau (83 817 €) et le Conseil départemental (909 €).

La section d'investissement est équilibrée par l'inscription d'un emprunt de 83 953 €.

### 3 Budget annexe du SPANC – service public d'assainissement non collectif

Comme pour l'eau et l'assainissement, il s'agit d'un service public à caractère industriel et commercial dont le budget doit s'équilibrer par les redevances perçues pour les prestations de contrôle et de travaux rendues aux usagers.

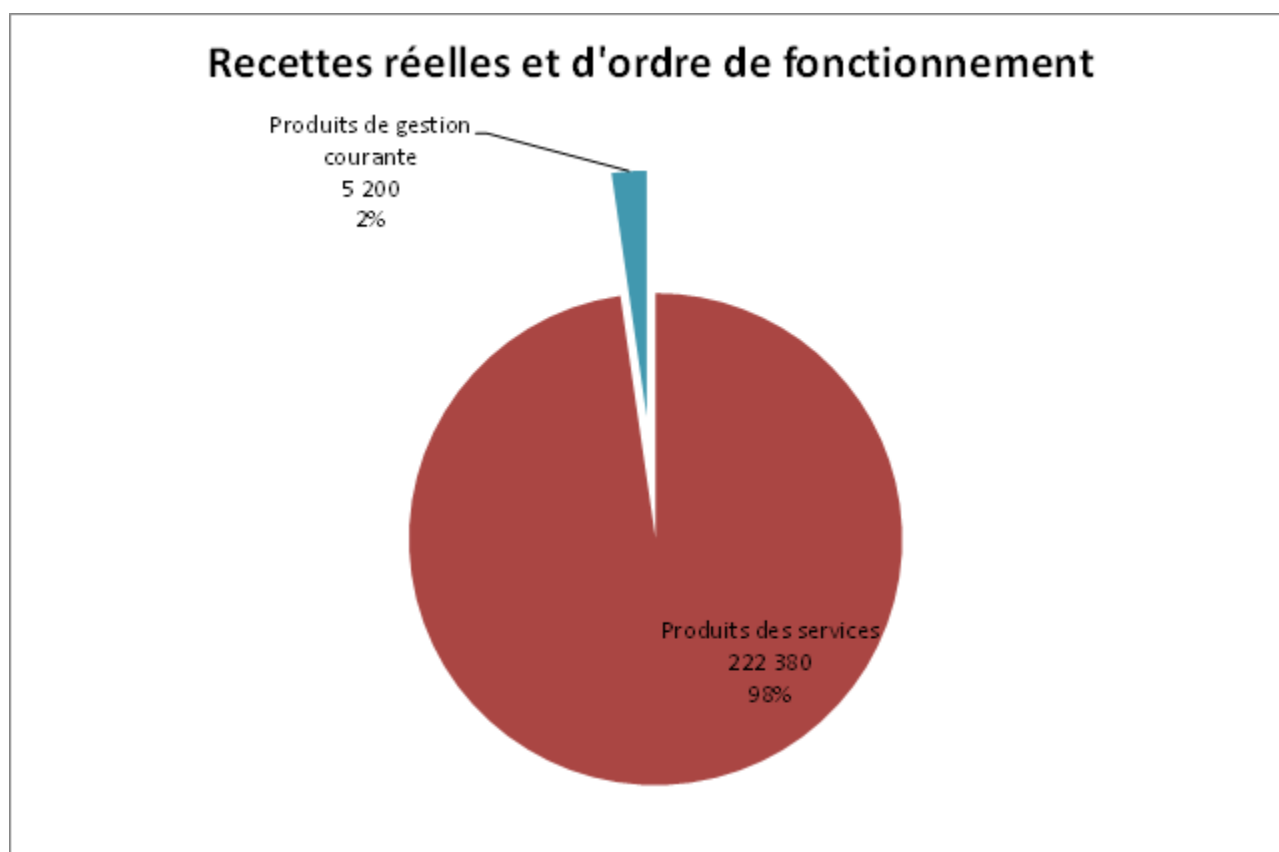
L'équilibre général du budget se présente ainsi (en €) :

Recettes de fonctionnement	227 580
Dépenses de fonctionnement	216 088
<b>Autofinancement brut</b>	<b>11 492</b>
Dépenses d'investissement	657 170
Recettes d'investissement	637 348
<b>Besoin de financement</b>	<b>19 822</b>
Remboursement capital	0
<b>Total besoin de la section d'investissement</b>	<b>19 822</b>
 <u>Couvert par</u>	
Nouveaux emprunts	8 330
<hr/>	
<u>Composition de l'autofinancement brut</u>	
Dotation nette aux amortissements	200
Virement complémentaire	11 292

#### 3.1 La section de fonctionnement :

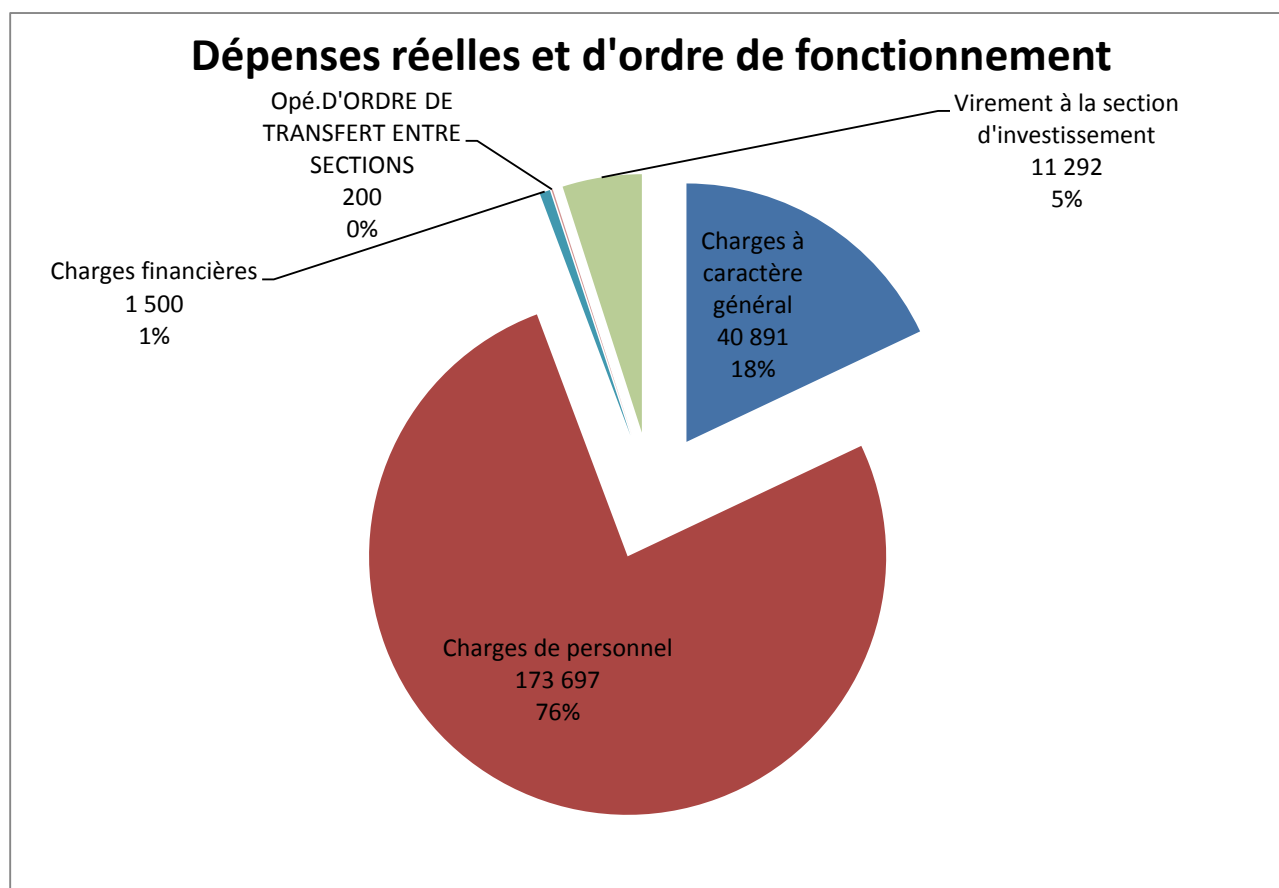
La section de fonctionnement s'équilibre à hauteur de 227 580 €.

Les recettes réelles de fonctionnement s'élèvent à 227 580 €.



Les dépenses réelles de fonctionnement s'élèvent à 216 088 €.

Les dépenses d'ordre de fonctionnement s'élèvent à 11 492 €. 200 € ont été inscrits au titre des amortissements et 11 292 € au titre du virement à la section d'investissement.

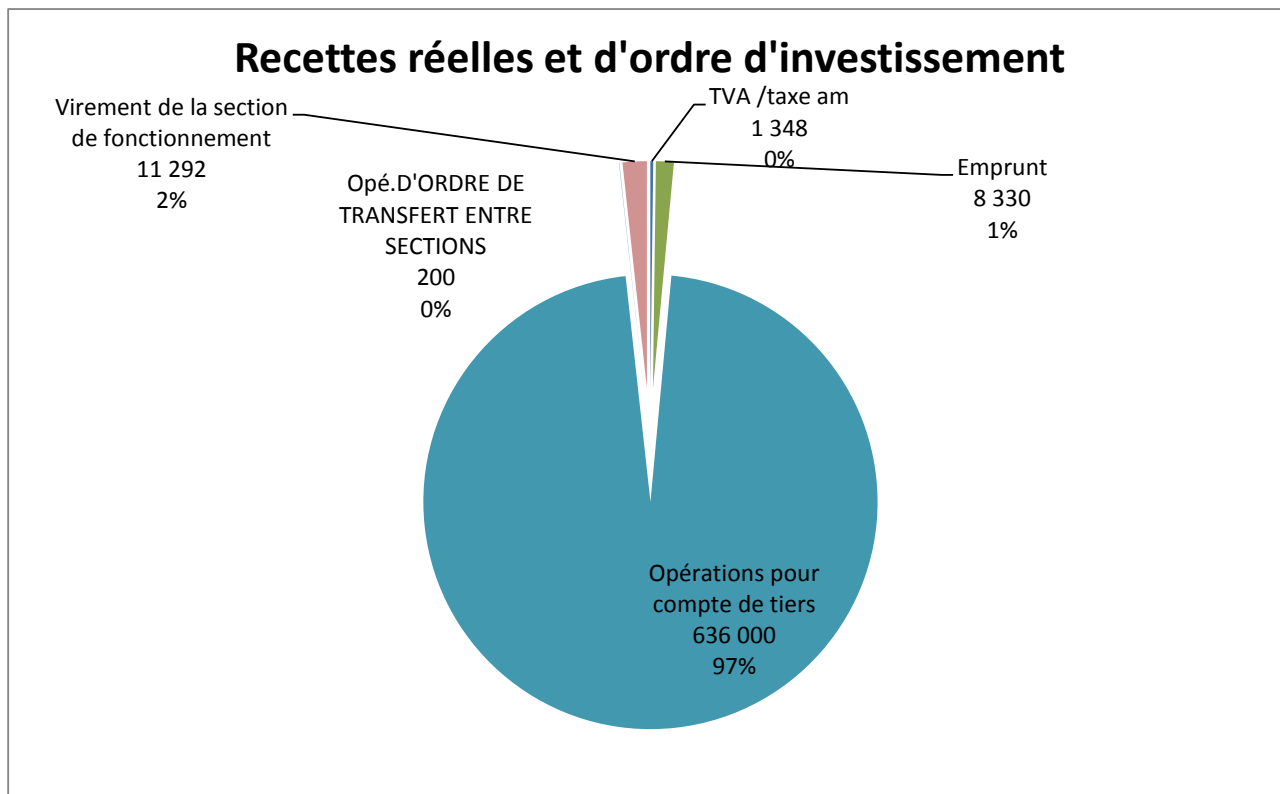


### 3.2 La section d'investissement

Elle s'équilibre à hauteur de 657 170 €.

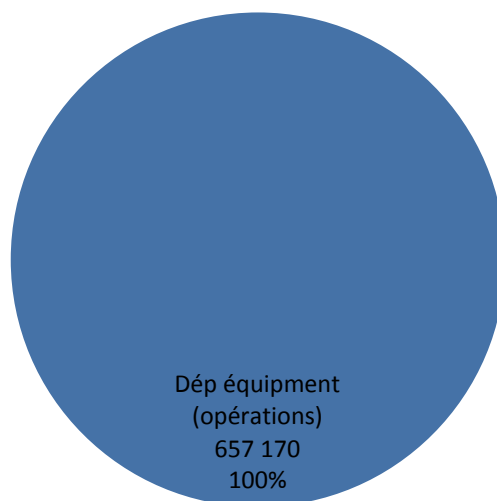
Les recettes réelles d'investissement s'élèvent à 645 678 €.

Les recettes d'ordre d'investissement s'élèvent à 11 492 €. 200 € ont été inscrits au titre des amortissements et 11 292 € au titre du virement à la section d'investissement.

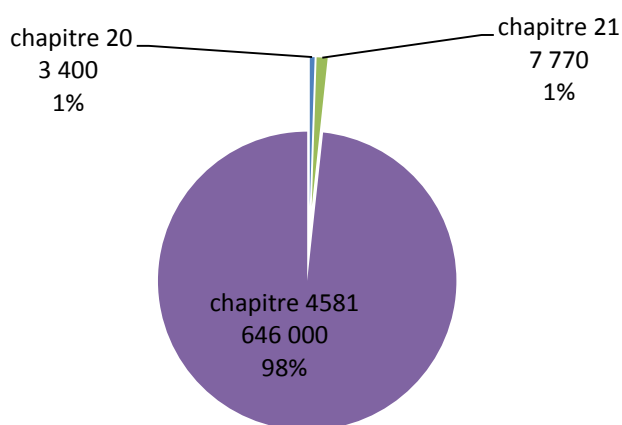


Les dépenses réelles d'investissement s'élèvent à 657 170 €.

## Dépenses réelles et d'ordre d'investissement



## Dépenses d'équipement



### Les dépenses d'investissement sont de 657 170 €.

Elles comprennent 5 370 € pour l'équipement en tablettes des techniciens de terrain afin d'être plus efficient et d'améliorer la productivité,

Elles comprennent 2 400 € pour l'achat et le renouvellement de matériel professionnel nécessaire à la réalisation des diagnostics,

Le programme de réhabilitation sous maîtrise d'ouvrage déléguée représente une enveloppe de 646 000 € de travaux pour le compte de tiers.

### Les recettes d'investissement sont de 657 170 €.

Les subventions de l'Agence de l'Eau, du Département, et la participation des usagers représentent un montant global de 636 000 €.

Un emprunt résiduel de 8 330 € est inscrit pour réaliser l'équilibre prévisionnel.

## 4 Budget annexe du SPANC ex-CCPN – service public d'assainissement non collectif

Comme pour l'eau et l'assainissement, il s'agit d'un service public à caractère industriel et commercial dont le budget doit s'équilibrer par les redevances perçues pour les prestations de contrôle et de travaux rendues aux usagers.

L'équilibre général du budget se présente ainsi (en €) :

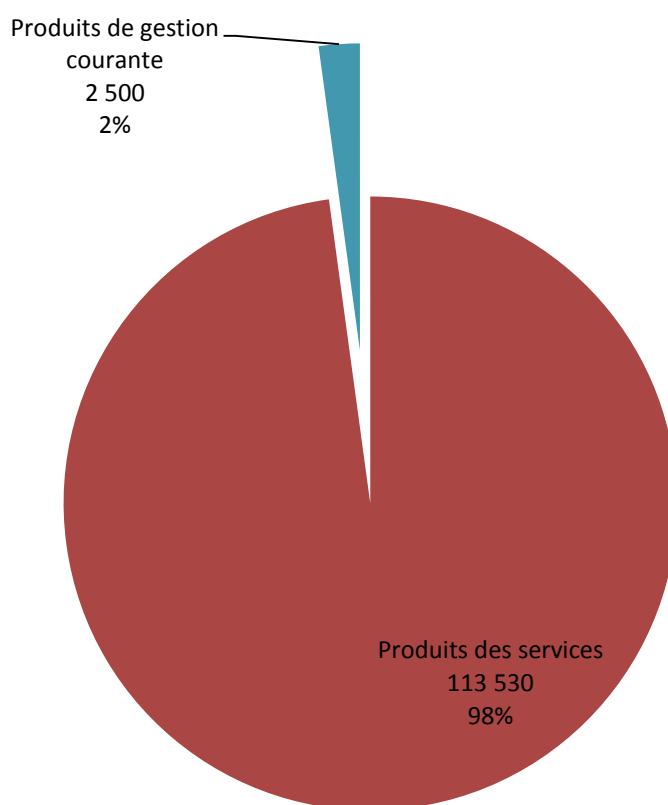
Recettes de fonctionnement	116 030
Dépenses de fonctionnement	113 582
<b>Autofinancement brut</b>	<b>2 448</b>
Dépenses d'investissement	19 593
Recettes d'investissement	0
<b>Besoin de financement</b>	<b>19 593</b>
Remboursement capital	0
<b>Total besoin de la section d'investissement</b>	<b>19 593</b>
<u>Couvert par</u>	
Nouveaux emprunts	17 145
<u>Composition de l'autofinancement brut</u>	
Dotation nette aux amortissements	1 171
Virement complémentaire	1 277

### 4.1 La section de fonctionnement :

La section de fonctionnement s'équilibre à hauteur de 116 030 €.

Les recettes réelles de fonctionnement s'élèvent à 116 030 €.

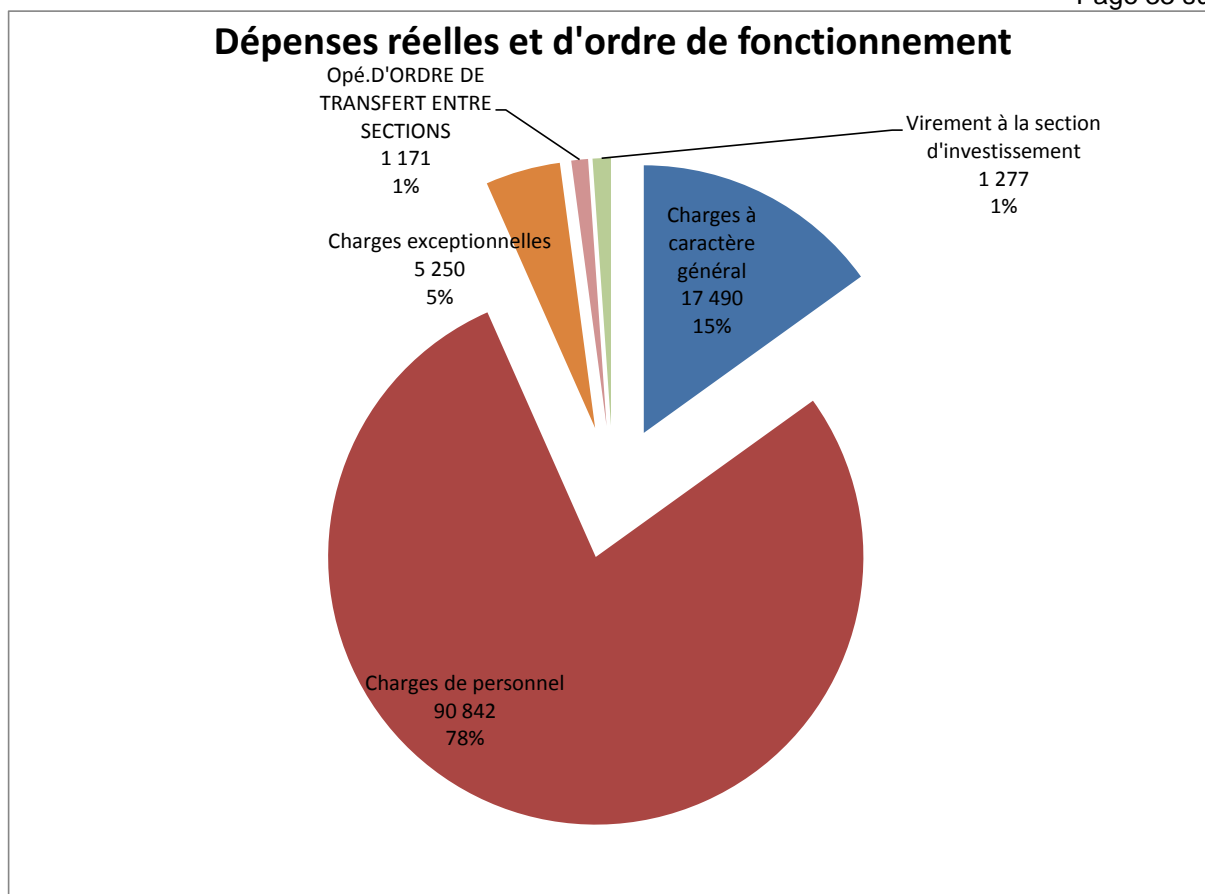
## Recettes réelles et d'ordre de fonctionnement



Les dépenses réelles de fonctionnement s'élèvent à 113 582 €.

Les dépenses d'ordre de fonctionnement s'élèvent à 2 448 €. 1 172 € ont été inscrits au titre des amortissements et 1 277 € au titre du virement à la section d'investissement.



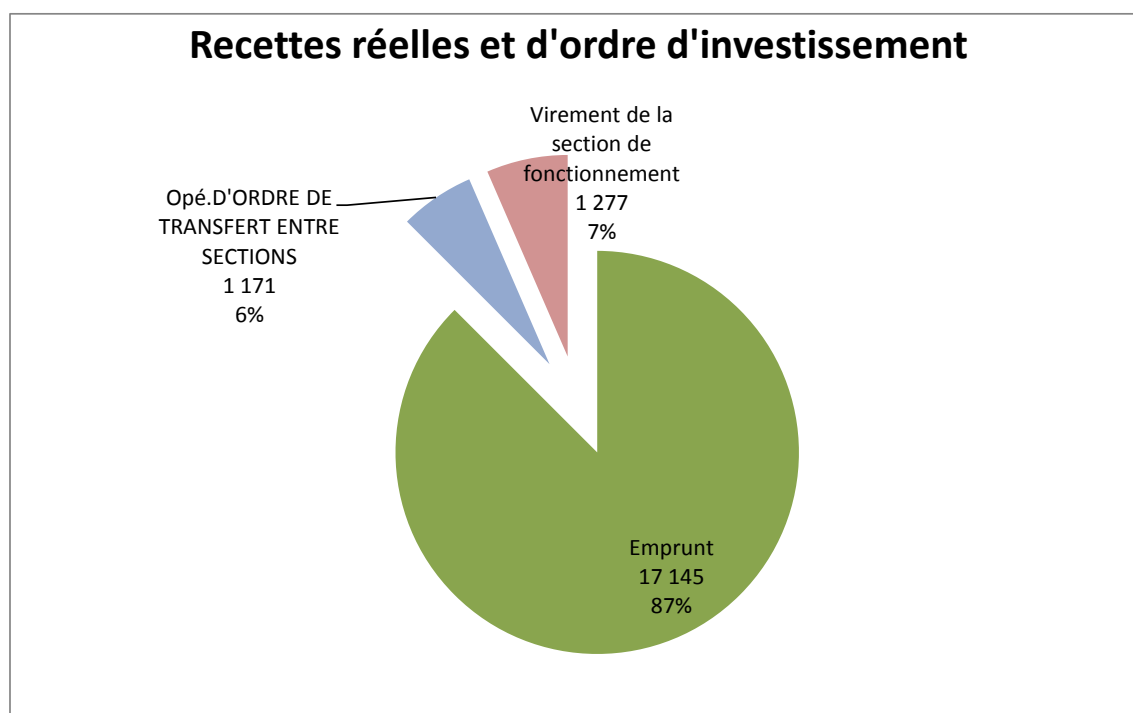


## 4.2 La section d'investissement

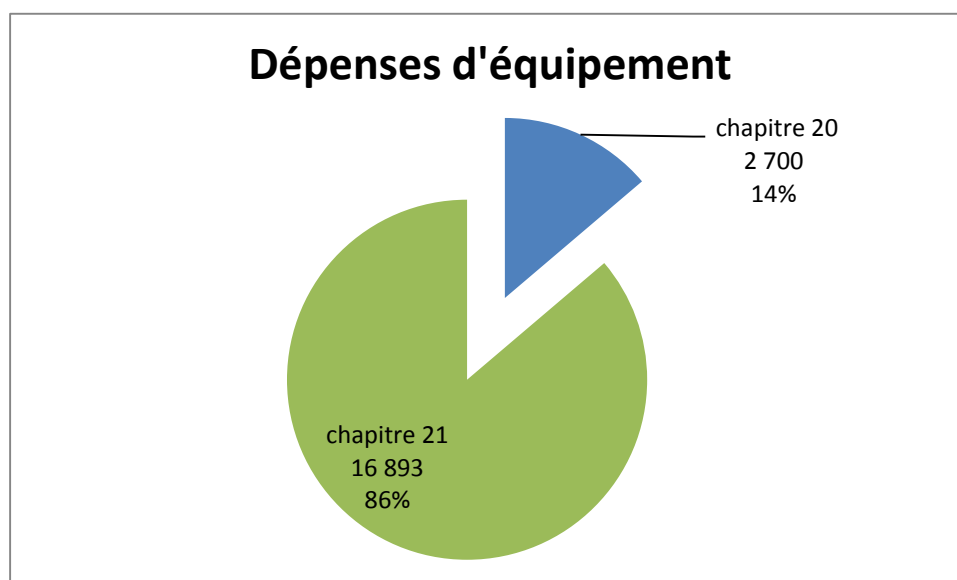
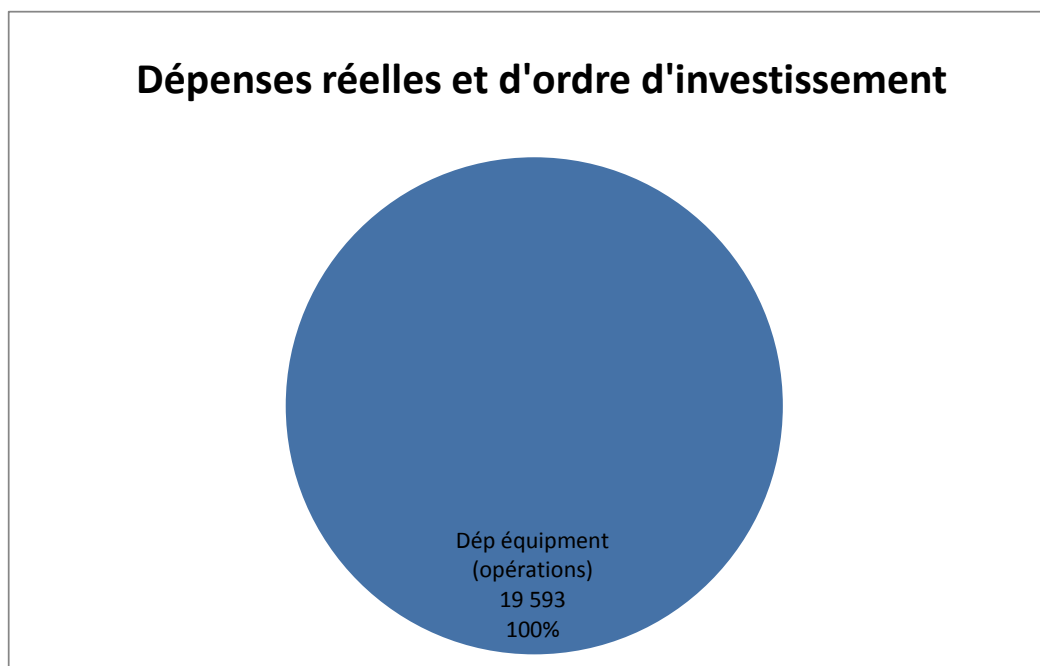
Elle s'équilibre à hauteur de 19 593 €.

Les recettes réelles d'investissement s'élèvent à 17 145 €.

Les recettes d'ordre d'investissement s'élèvent à 2 448 €. 1 171 € ont été inscrits au titre des amortissements et 1 277 € au titre du virement à la section d'investissement.



Les dépenses réelles d'investissement s'élèvent à 19 593 €.



**Les dépenses d'investissement sont de 19 593 €.**

Elles comprennent 12 593 € pour l'uniformisation des pratiques et la généralisation du progiciel Poseis, cela comprend à :

- L'acquisition des 3 licences complémentaires,
- L'achat de 2 tablettes et d'un poste informatique,
- L'achat de matériel professionnel.

**Les recettes d'investissement sont de 19 593 €.**

Elles sont composées :

- Des recettes d'amortissement pour un montant de 1 171 €,
- D'un virement de la section de fonctionnement de 1 277 €,

Un emprunt résiduel de 17 145 € est inscrit pour réaliser l'équilibre prévisionnel, mais l'affectation des résultats 2016 devrait permettre de ne pas contracter d'emprunt sur l'exercice 2017.

## 5 Budget annexe de la pépinière scientifique :

L'équilibre général du budget se présente ainsi (en €) :

Recettes réelles de fonctionnement	408 851
Dépenses réelles de fonctionnement	222 051
<b>Autofinancement brut</b>	<b>186 800</b>
Dépenses réelles d'investissement	186 800
Recettes réelles d'investissement	0
<b>besoin de financement des investissements</b>	<b>186 800</b>
remboursement du capital de la dette	186 800
<b>total besoin de financement de la section d'investissement</b>	<b>373 600</b>
nouveaux emprunts nécessaires à l'équilibre	186 800

### Décomposition de l'autofinancement

<i>dotation nette aux amortissements</i>	146 052
<i>virement complémentaire</i>	40 748

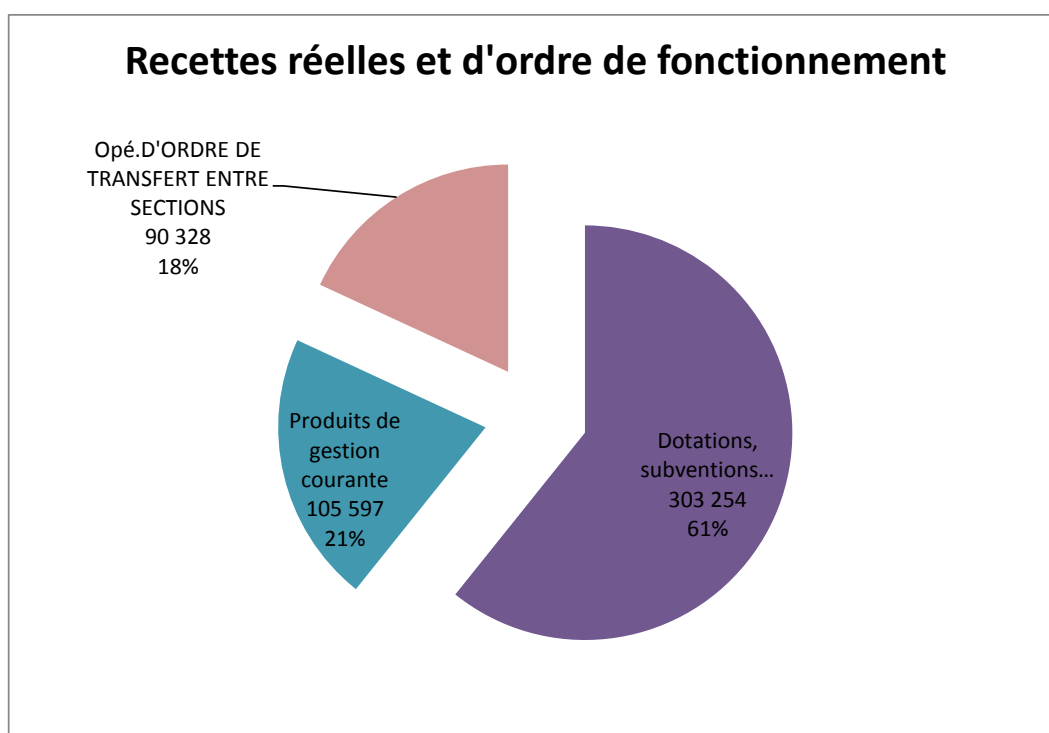
Le budget annexe de la bio-pépinière est un budget industriel et commercial et a pour vocation de s'équilibrer par les loyers. Il peut néanmoins bénéficier (s'agissant d'une aide au développement économique) d'une subvention d'équilibre du budget principal.

### 5.1 Section de fonctionnement

La section de fonctionnement s'équilibre à hauteur de 499 179 €.

Les recettes réelles de fonctionnement s'élèvent à 408 851 €.

En recettes, les loyers et charges sont estimés à 105 597 €.

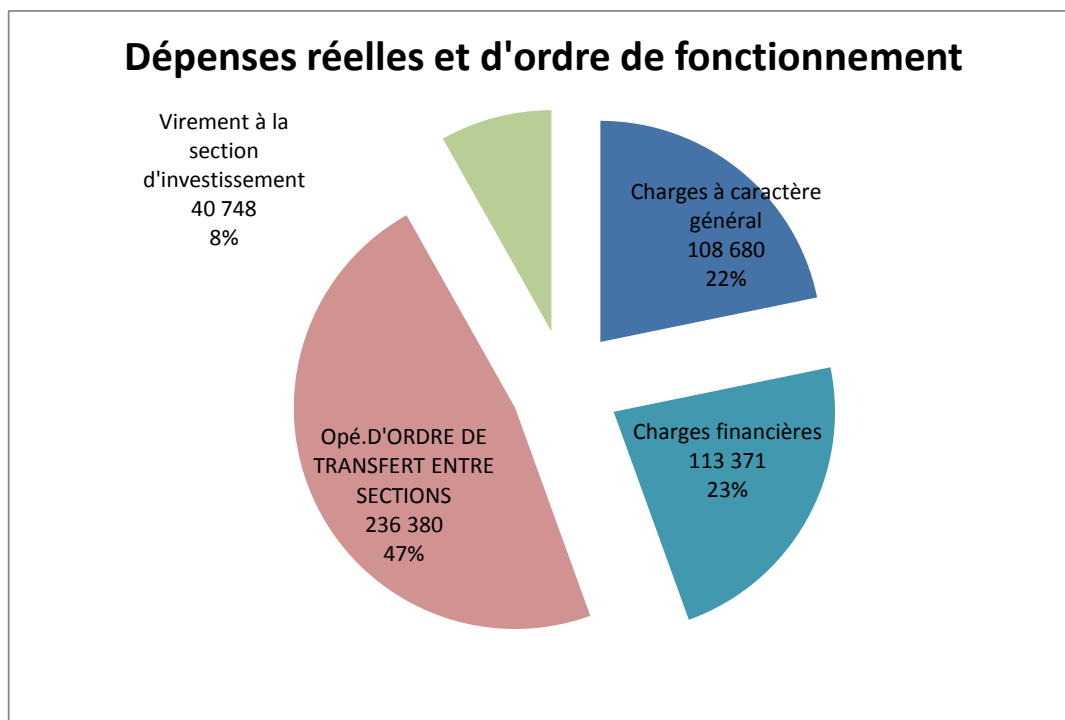


Pour 2017, les dépenses courantes de fonctionnement du bâtiment (énergie, maintenance, etc.) sont estimées à 108 680 €, en augmentation de 5,5% par rapport au BP 2016.

Les charges financières (intérêts de la dette) s'élèvent à 113 371 €, en diminution de 6,1 %.

Les dotations aux amortissements du bâtiment (236 380 €) ont pour contrepartie les subventions transférables pour 90 328 €.

Compte tenu de l'ensemble de ces opérations, le total des dépenses de fonctionnement s'élève donc à 499 179 €.



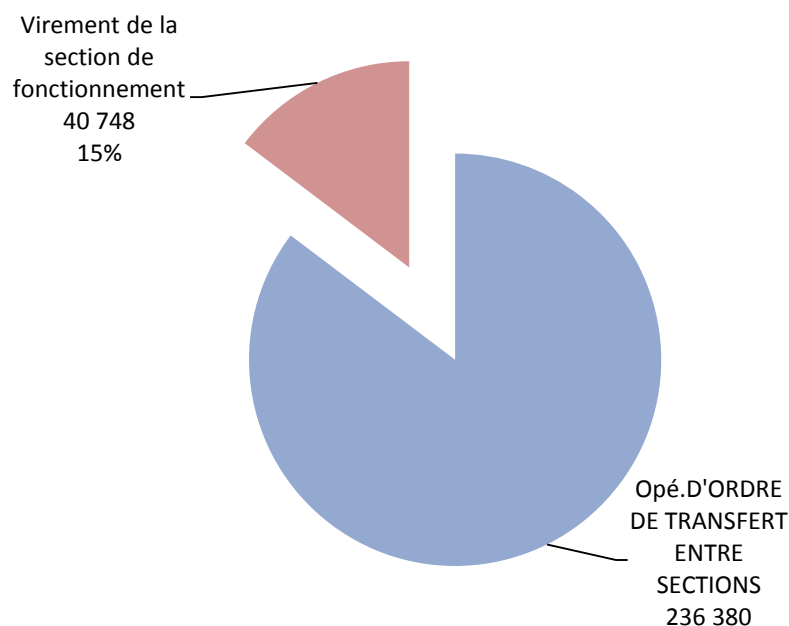
**La différence, soit 303 254 € doit être couverte par la participation du budget principal.**

## 5.2 Section d'investissement

La section d'investissement s'équilibre en dépenses et recettes à hauteur de 277 128 €, représentant le remboursement du capital de la dette (186 800 €), et l'amortissement des subventions d'équipement, dépense d'ordre évoquée ci-dessus (90 328 €).

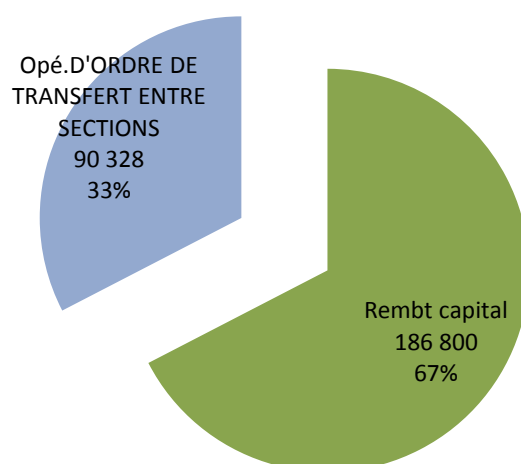
Les recettes sont constituées de la dotation aux amortissements (236 380 €) et du virement complémentaire de la section de fonctionnement (40 748 €).

## Recettes réelles et d'ordre d'investissement



Les dépenses réelles d'investissement s'élèvent à 186 800 €.

## Dépenses réelles et d'ordre d'investissement



## 6 Budget annexe mobilités durables

Le budget annexe des « Mobilités durables » est également un budget industriel et commercial et a pour vocation de s'équilibrer par les recettes du versement transport, les subventions perçues de tiers au titre de l'activité, et une subvention d'équilibre du budget principal, en compensation de politiques tarifaires notamment.

L'équilibre général du budget se présente ainsi (en €) :

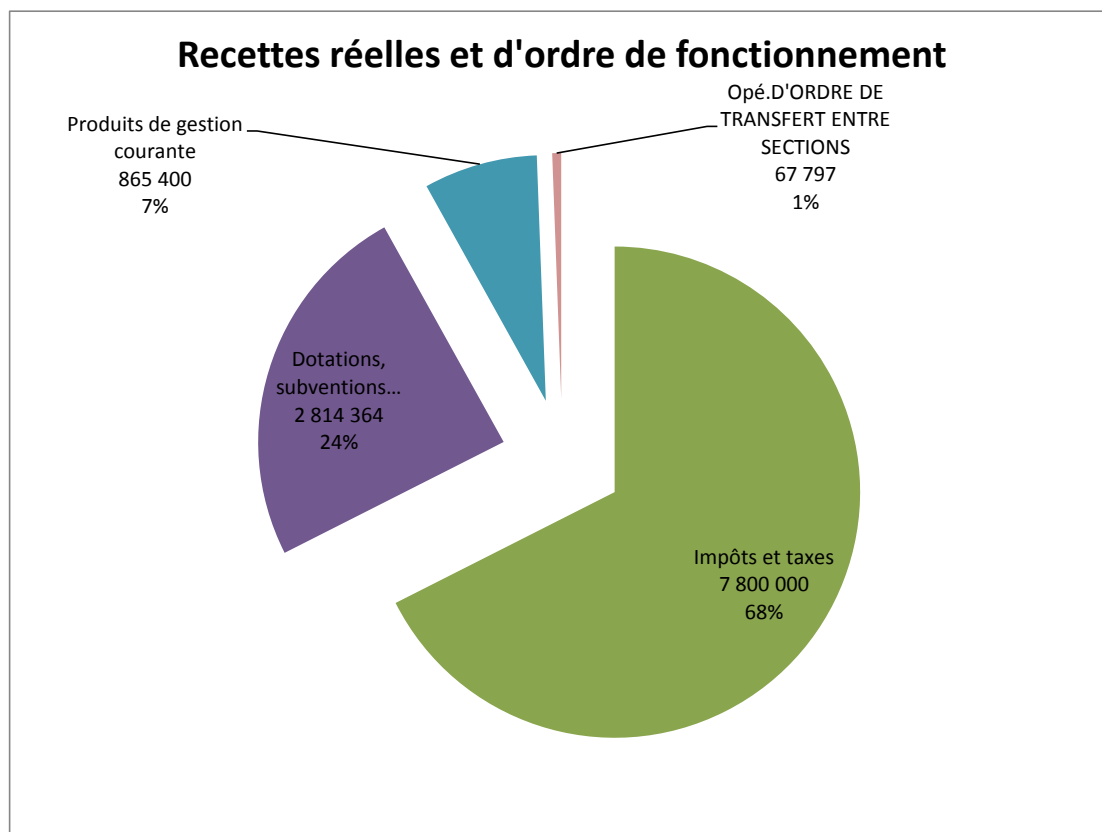
recettes de fonctionnement	11 479 764
<i>dont budget principal</i>	1 302 169
dépenses de fonctionnement	9 543 425
<b>Autofinancement brut</b>	<b>1 936 339</b>
dépenses d'investissement	3 128 899
recettes d'investissement	611 992
<b>besoin de financement</b>	<b>2 516 907</b>
remboursement capital	570 450
<b>total besoin de la section d'investissement</b>	<b>3 087 357</b>
<u>Couvert par</u>	
nouveaux emprunts	1 151 018
<u>Décomposition de l'autofinancement</u>	
Amortissements nets	1 936 339
Autofinancement complémentaire	0, 00

## 6.1 Section de fonctionnement

La section de fonctionnement s'équilibre à hauteur de 11 547 561 €.

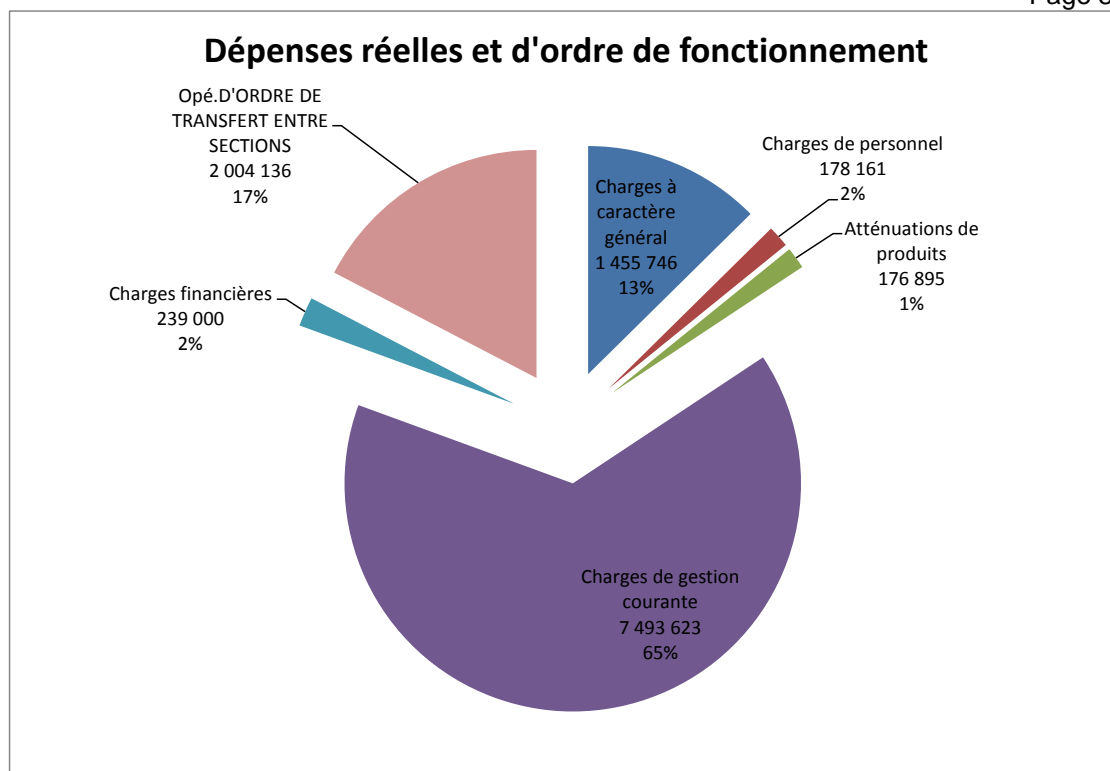
Les recettes réelles de fonctionnement s'élèvent à 11 479 764 €.

Les recettes d'ordre de fonctionnement s'élèvent à 67 797 €, au titre des subventions transférables.



Les dépenses réelles de fonctionnement s'élèvent à 9 543 425 €.

Les dépenses d'ordre de fonctionnement s'élèvent à 2 004 136 €, au titre des amortissements.



L'ex GEA était précédemment autorité organisatrice de la mobilité sur un ressort territorial coïncidant avec son périmètre. Ce ressort territorial s'est trouvé étendu au périmètre du nouvel EPCI et comprend désormais les 62 communes d'EPN.

L'ex communauté de communes de la Porte Normande était quant à elle précédemment autorité organisatrice de second rang par délégation du Département de l'Eure.

L'ex GEA a conclu avec le Département de l'Eure le 20 décembre dernier une convention relative à l'exercice de la compétence transports scolaires sur le ressort territorial du GEA. Cette convention a été automatiquement transférée à EPN à sa création.

La convention a pour objet :

- de fixer les conditions du transfert de charges consécutif au transfert de compétence en matière de transports scolaires à l'intérieur du ressort territorial du Grand Evreux Agglomération (GEA) ;
- fixer les modalités d'organisation du transport scolaire pour les élèves transportés dans le ressort territorial du GEA sur les lignes et services départementaux.

La convention fixe un principe de neutralité financière, à l'exception des versements dus par le Département pour les 3 SIVOS inclus dans le ressort territorial de l'ex-GEA et pour lesquels EPN reprend l'exécution des contrats de transport existants. Il est prévu à ce titre un versement de 117 053 euros du Département correspondant au reliquat sur l'année scolaire en cours (EPN reprenant les contrats à compter du 1<sup>er</sup> avril 2017) et à l'année scolaire 2017-2018 (90 191 euros). Ces 117 053 euros seront versés aux SIVOS.

Une inscription est également prévue pour les transports scolaires sur le territoire de l'ex-CCPN, à hauteur de 1 264 000 euros. Une participation du Département est prévue en recettes à hauteur de 1 M d'euros ainsi que les participations familiales à hauteur de 115 000 euros.

Les autres charges de gestion courante (subventions et participations) sont inscrites dans le cadre d'une application du nouveau contrat sur une année complète. La contribution forfaitaire versée à l'exploitant reste exonérée de TVA.

En recettes, le versement transport étant désormais assis sur la masse salariale des entreprises de plus de 11 salariés ETP (contre 9 ETP avant la Loi de finances pour 2016), le produit de cet impôt est apprécié comme stable.

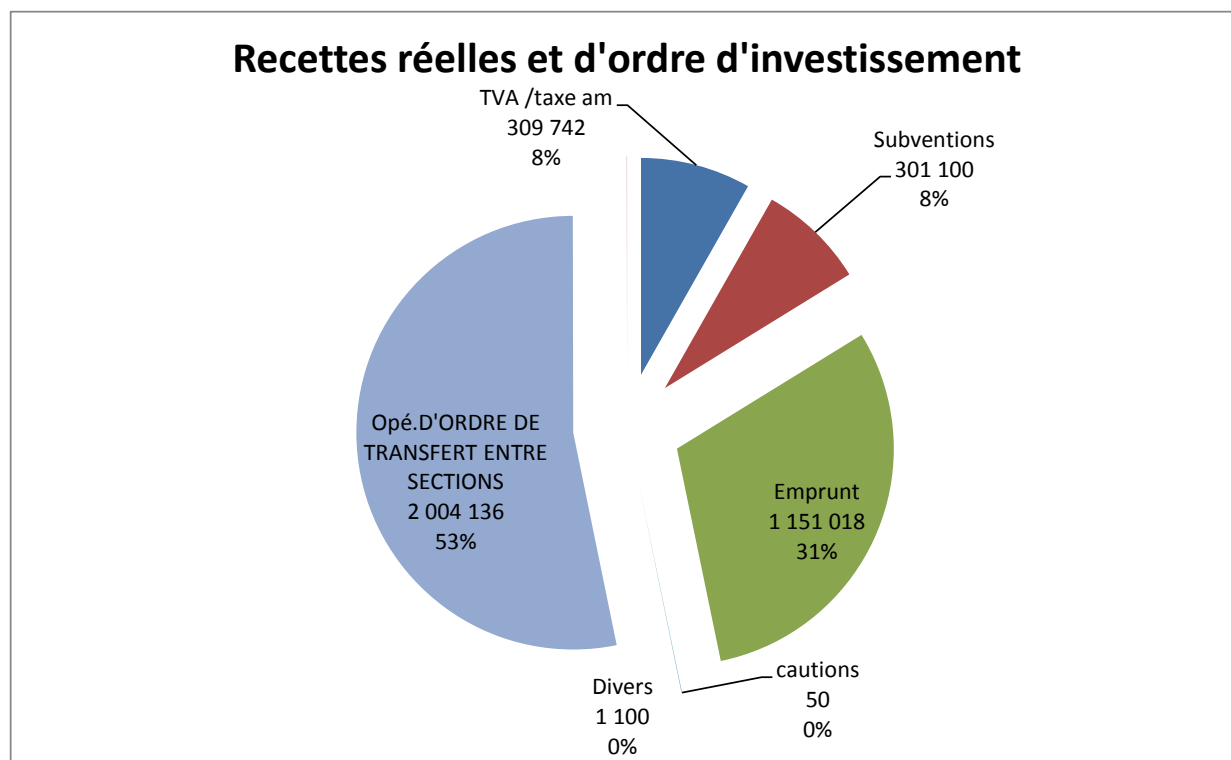
La participation du budget principal augmente fortement dans les charges du budget principal (1 361 159 €) pour permettre notamment le financement des amortissements et donc de l'autofinancement, ainsi que celui du solde du remboursement de versement transport au Conseil départemental (à la suite d'une erreur déclarative du Département).

## 6.2 Section d'investissement :

Elle s'équilibre à hauteur de 3 768 246 €.

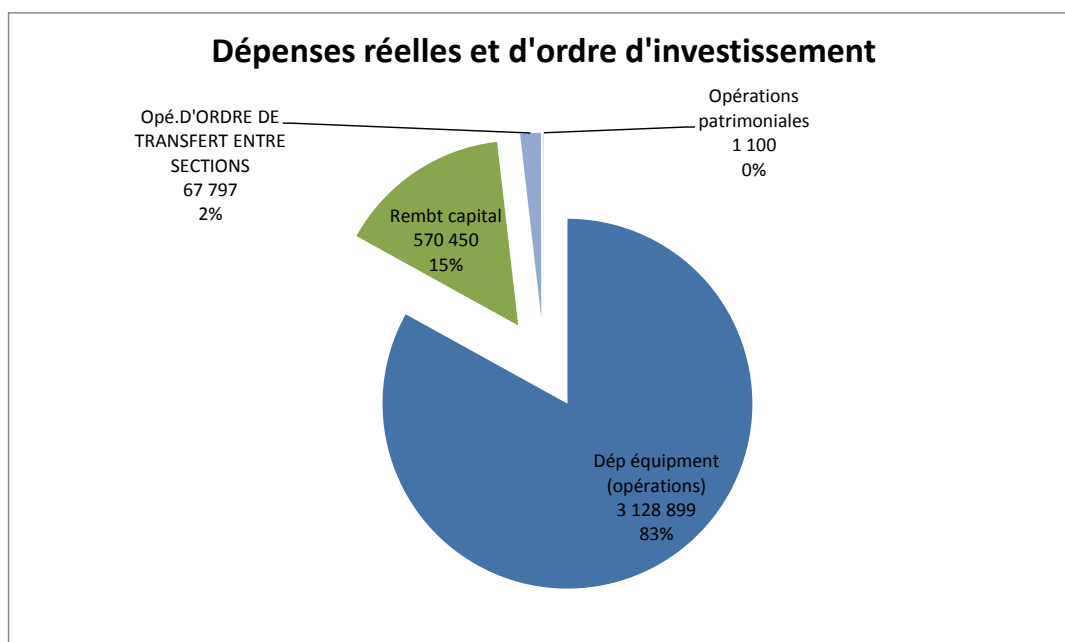
Les recettes réelles d'investissement s'élèvent à 1 763 010 €.

Les recettes d'ordre d'investissement s'élèvent à 2 005 236€. 2 004 136 € ont été inscrits au titre des amortissements et 1 100 € au titre de levées de retenues de garanties 2014.



Les dépenses réelles d'investissement s'élèvent à 3 699 349 €.

Les dépenses d'ordre d'investissement s'élèvent à 68 897 €. 1 100 € ont été inscrits au titre de levées de retenues de garanties 2014 et 67 797 € au titre des subventions transférables.





Les dépenses d'investissement s'élèvent à 3 128 899 €. Elles concernent principalement :

- des aménagements d'infrastructure (démolition de l'ancienne station-service et création d'un rond-point Faubourg Saint Léger) pour 910 000 € TTC ;
- la mise en accessibilité d'arrêts de bus dans le cadre de l'Agenda Programmé d'Accessibilité pour 371 000 € TTC ;
- l'acquisition d'un bus, pour 330 000 € HT soit 396 000 € TTC ;
- le renouvellement du système d'aide à l'exploitation, pour 864 000 € TTC ;
- les frais d'étude d'un mode de transport innovant, pour 120 000 € TTC.

Le remboursement du capital de la dette est de 570 450 €.

En recettes, une subvention d'équipement de la Région (301 K€) est prévue, au titre du TCSP sur la rue du Faubourg Saint Léger.

La récupération de TVA génère une recette réelle de 309 742 €.

La section d'investissement est équilibrée par l'inscription d'un emprunt de 1 151 018€.

## 7 Budget annexe Economie

L'équilibre général du budget se présente ainsi (en €) :

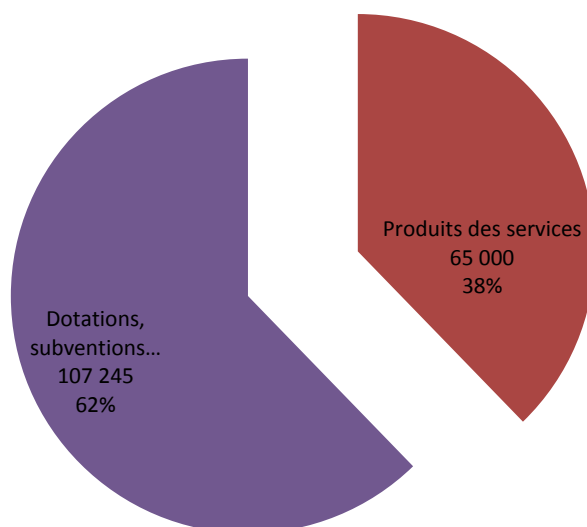
Recettes de fonctionnement	172 245
Dépenses de fonctionnement	108 708
Autofinancement brut	63 537
Dépenses d'investissement	1 081 400
Recettes d'investissement	150 000
Besoin de financement	931 400
Remboursement capital	57 309
<b>Total besoin de la section d'investissement</b>	<b>988 709</b>
<u>Couvert par</u>	
Nouveaux emprunts	925 172
<hr/>	
<u>Composition de l'autofinancement brut</u>	
<i>Dotation nette aux amortissements</i>	63 537
<i>Virement complémentaire</i>	0

### 7.1.1 Section de fonctionnement

La section de fonctionnement s'équilibre à hauteur de 172 245 €.

Les recettes réelles de fonctionnement s'élèvent à 172 245 €.

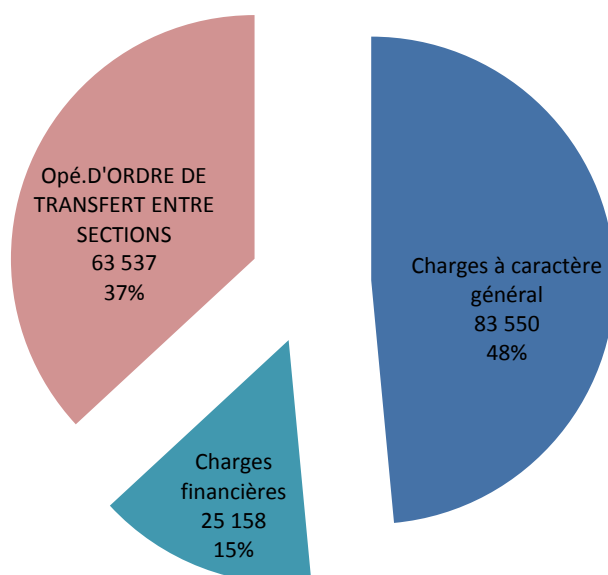
## Recettes réelles et d'ordre de fonctionnement



Les dépenses réelles de fonctionnement s'élèvent à 108 708 €.

Les dépenses d'ordre de fonctionnement s'élèvent à 63 537 €, inscrits au titre des amortissements.

## Dépenses réelles et d'ordre d'investissement

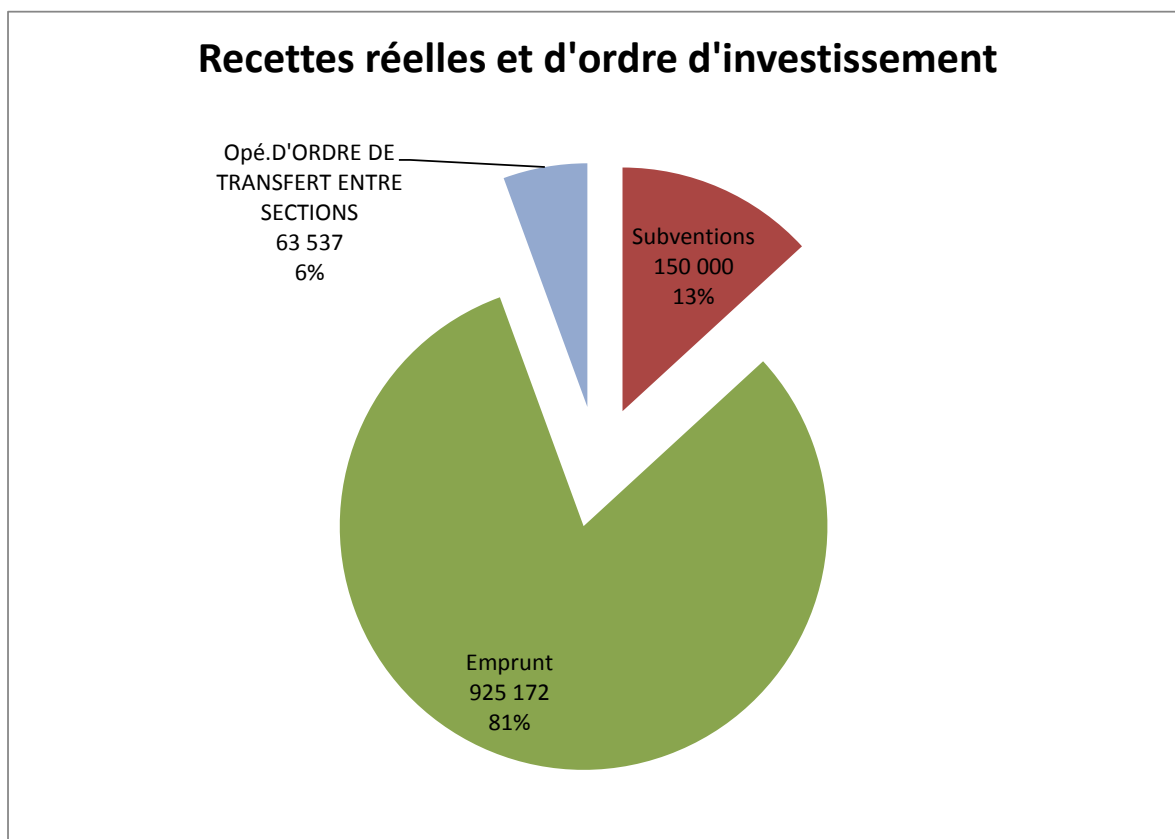


### 7.1.2 La section d'investissement

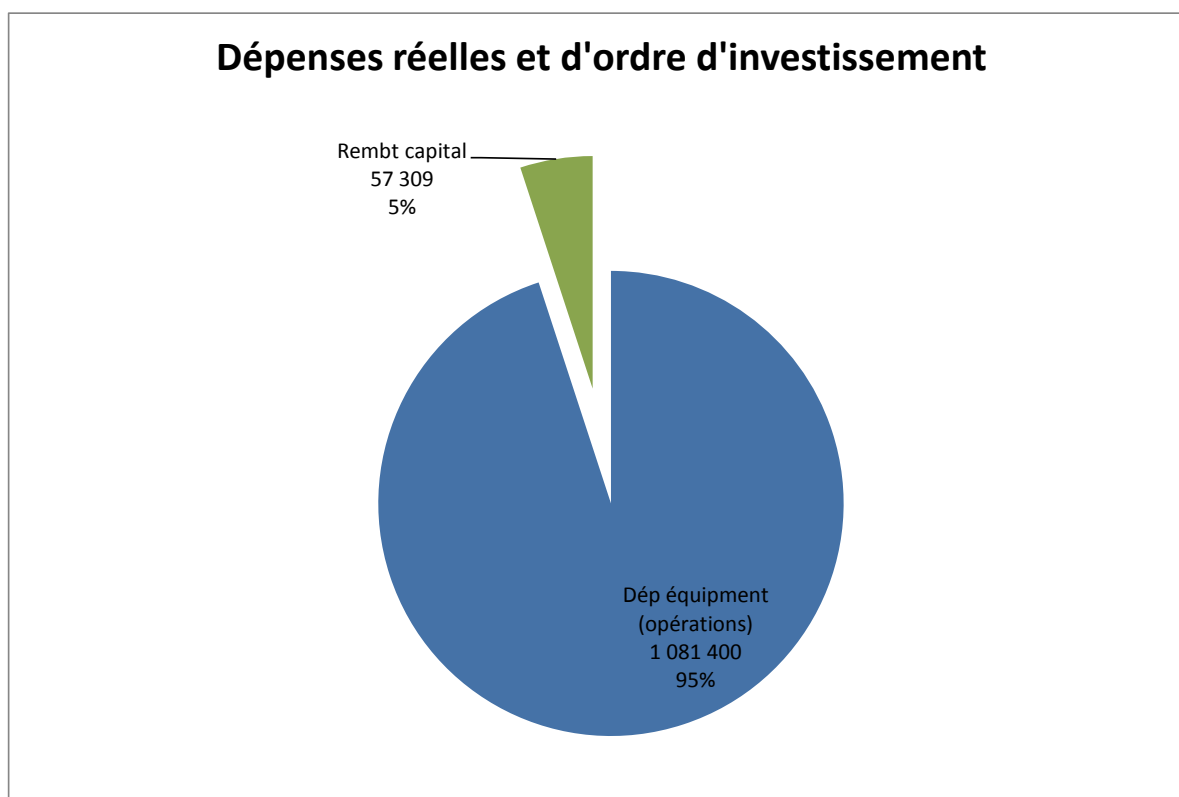
Elle s'équilibre à hauteur de 1 138 709 €.

Les recettes réelles d'investissement s'élèvent à 1 075 172 €.

Les recettes d'ordre d'investissement s'élèvent à 63 537 €, inscrits au titre des amortissements.



Les dépenses réelles d'investissement s'élèvent à 1 138 709 €.



## 8 Les autres budgets annexes (zones d'activités et d'habitat)

Ces budgets sont au nombre de 12, répartis comme suit :

ZONE D'ACTIVITES HTVA	8 402 854,00	13 778 468,00	22 181 322,00
ZAC DU LONG BUISSON 1	1 484 900,00	2 143 000,00	3 627 900,00
ZAC DU LONG BUISSON 2	1 527 528,00	3 133 341,00	4 660 869,00
ESPACE D'ACTIVITES DE LA ROUGEMARE	266 000,00	1 398 750,00	1 664 750,00
ZAC LA FOSSE AU BUIS SAINT SEBASTIEN DE MORSENT	460 300,00	460 300,00	920 600,00
ZONE D'ACTIVITES LES SURETTES GRAVIGNY	1 053 998,00	1 356 968,00	2 410 966,00
ZAC DE CAMBOLLE	850 581,00	2 526 562,00	3 377 143,00
ZA GAUVILLE PARVILLE	954 000,00	954 000,00	1 908 000,00
ZA LE LE FLOQUET SACQUENVILLE	100 500,00	100 500,00	201 000,00
ZA DE MISEREY	120,00	120,00	240,00
ZA LES LONGS CHAMPS FAUVILLE	1 704 927,00	1 704 927,00	3 409 854,00
ZONES D'HABITAT HTVA	597 545,00	1 758 990,00	2 356 535,00
ZAC DU VALLON FLEURI ST SEBASTIEN DE MORSENT	361 845,00	1 523 290,00	1 885 135,00
ZAC DU VALLOT ARNIERES SUR ITON	235 700,00	235 700,00	471 400,00
SOUS TOTAL BUDGETS ZONES	9 000 399,00	15 537 458,00	24 537 857,00

Les budgets annexes des zones retracent l'intégralité des dépenses et recettes de chaque opération d'aménagement. Le prix de revient des terrains aménagés et, par comparaison avec leur prix de vente, le gain ou la perte réalisée sont déterminés à l'issue de l'opération quelle qu'en soit la durée.

Les BP des différentes zones sont construits de façon à respecter la méthode comptable dite de « l'inventaire intermittent ».

Les dépenses sont comptabilisées lors de leur réalisation à la section de fonctionnement. La méthode comptable dite de l'inventaire intermittent consiste, à chaque fin d'exercice, à déstocker les dépenses réalisées et à les restocker. Le compte de stocks augmente ainsi d'année en année au fur et à mesure que les acquisitions, études et travaux valorisent le patrimoine de la zone.

De même les recettes de cessions intervenues en cours d'opération sont virtuellement « stockées », via la constitution d'une provision, afin de conserver la trace de l'intégralité des dépenses et recettes. Cette méthode explique la prévision d'opérations d'ordre qui impliquent des volumes budgétaires importants mais aucun flux financier réel.

Les services s'approprient de nouveaux outils d'analyse et de gestion pluriannuelle afin d'accorder la stratégie financière avec les enjeux économiques des actions de développement de l'EPN s'appuyant sur les réserves foncières et les dynamiques de zones.

En termes d'activité réelle, les principales actions prévues au BP 2016 sont les suivantes :

### 8.1 Principales recettes foncières attendues

ZAC du Long-Buisson 1	1 627 000 €
ZAC du Long-Buisson 2	1 691 000 €
ZAC de la Rougemare	1 132 750 €
ZAC de Cambolle	2 000 000 €
ZA Les Surettes	290 390 €
ZAC du Vallon Fleuri	1 300 000 €

## 8.2 Principales actions

### 8.2.1 Acquisitions foncières

Des opportunités d'acquisitions de terrains à aménager sont envisagées sur la ZAC Les Surettes à Gravigny (735 614 €).

### 8.2.2 Autres actions

Des enveloppes sont ouvertes pour la réalisation d'études :

ZAC du Long-Buisson 1	10 000 €
ZAC de la Rougemare	15 000 €
Zac les Surettes	17 000 €
Zac de Cambolle	200 000 €
ZA de Miserey	53 000 €
ZAC du Long-Buisson 2	573 315 €
Zac du Vallon Fleuri	2 000 €
ZAC du Vallot	50 000 €
Zac Les Longs Champs	100 000 €
Zac Gauville Parville	329 927 €

## 9 Conclusion

Le premier budget de l'EPN illustre à la fois la solidité de la nouvelle agglomération et son ambition forte pour le territoire. Cette solidité et cette ambition s'illustrent par la maîtrise résolue des dépenses de charges courantes conjuguée au développement de nouvelles actions ciblées vers les entreprises et vers l'emploi, mais aussi vers les communes membres, ainsi que vers les grands investissements structurants portés notamment par le nouveau contrat de territoire.

Pour cette première édition, le budget primitif 2017 est composé principalement de l'addition des budgets précédents, corrigé de divers ajustements techniques, auxquels s'ajoute l'intégration des charges et recettes liées aux nouvelles compétences de l'EPCI.

Dès la préparation du BP 2018, qui débutera dans le courant de l'exercice actuel, le budget communautaire gagnera en cohérence, puisque celui-ci sera conçu dès les prémices comme un budget unique. De même, les travaux préparatoires à son adoption bénéficieront progressivement de l'optimisation de la gestion induite par la fusion des deux entités et par la mutualisation des services ressources avec la ville centre. Ces améliorations systémiques s'accompagneront d'un effort renouvelé de rationalisation budgétaire et de recherche d'économies de fonctionnement, y compris en matière de ressources humaines, dans un contexte de diminution régulière des dotations de l'Etat.

Dotée d'un périmètre plus large, plus cohérent dans le contenu des matières qu'il est amené à gérer comme dans son envergure, fort d'une capacité d'agir supérieure, EPN sera dans les années à venir à même d'élever encore le niveau de service et d'équipement offert à ses 105.000 habitants et à ses communes membres.

## GLOSSAIRE

<b>CAF</b>	<b>Capacité d'autofinancement</b>
CAF brute	= Recettes réelles de fonctionnement – dépenses réelles de fonctionnement
CAF nette	= CAF brute – remboursement de l'annuité de dette en capital <i>NB: les intérêts font partie des dépenses réelles de fonctionnement</i>

	<b>Recettes fiscales</b>
CFE	Cotisation foncière des entreprises
CVAE	Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises
TASCOM	Taxe sur les surfaces commerciales
IFER	Imposition forfaitaire sur les entreprises de réseaux
TEOM	Taxe d'enlèvement des ordures ménagères
TFB	Taxe sur le foncier bâti
TFNB	Taxe sur le foncier non bâti
TH	Taxe d'habitation

	<b>Dotations de l'Etat</b>
DGF	<b>Dotation globale de fonctionnement</b> <i>Constituée de deux parts:</i> <ul style="list-style-type: none"> <li>- La dotation de compensation (ex « part salaires » de la taxe professionnelle)</li> <li>- La dotation d'intercommunalité</li> </ul>

	<b>Compensations de la réforme de la taxe professionnelle</b>
DCRTP	Dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle (dotation de l'Etat)
FNGIR	Fonds national de garantie individuelle des ressources (fonds de compensation « horizontal », alimenté par les collectivités « gagnantes » de la réforme)

	<b>Péréquation</b>
FPIC	Fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales